

RAPPORT ARTICLE 29

Eurazeo

Juin 2024

EURAZEO

I.	2	
		CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE..... 3
		CONFORMITÉ DU GROUPE EURAZEO 3
I.		Stratégie de durabilité d'Eurazeo 4
A.		Climat : atteindre la neutralité nette carbone (O) 5
B.		Inclusion : Favoriser une société plus inclusive (+)..... 12
C.		La Durabilité à tous les niveaux de l'organisation 16
D.		Intégration de l'ESG à chaque étape de la relation client 18
E.		Cadres et initiatives mondialement reconnus 19
II.		Prise en compte des impacts et dépendances ESG dans le cycle d'investissement 20
A.		Préinvestissement 21
B.		Période de détention : Engagement 24
C.		Désinvestissement..... 25
D.		Résultats et indicateurs de performance d'Eurazeo 26
III.		Démarche de prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance dans la gestion des risques 26
IV.		Taxonomie européenne et combustibles fossiles..... 27
A.		Taxonomie Européenne..... 27
B.		Combustibles fossiles..... 27
V.		Liste des produits financiers mentionnés en vertu de l'article 8 et 9 du Règlement Disclosure (SFDR)..... 28
VI.		ANNEXES..... 31
A.		Annexe 1 : Table de concordance 31
B.		Annexe 2 : Indicateurs quantitatifs 35

LOI ENERGIE-CLIMAT

Rapport Article 29

CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE

L'article L 522-2-1 du code monétaire et financier, issu de l'article 29 de la loi n°2019-1147 du 8 novembre 2019 relative à l'énergie et au climat (dite « LEC »), requiert des sociétés de gestion de portefeuille qu'elles mettent à la disposition de leurs souscripteurs et du public un document retraçant leur politique sur la prise en compte dans leur stratégie d'investissement des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (« ESG ») et des moyens mis en œuvre pour contribuer à la transition énergétique et écologique ainsi qu'une stratégie de mise en œuvre de cette politique.

Conformément aux dispositions de l'article D 533-16-1 du code monétaire et financier, le présent rapport a été mis à jour des données sur la période de l'année 2023.

CONFORMITÉ DU GROUPE EURAZEO

Dans la suite du présent document, « Eurazeo " ou le " Groupe » désigne Eurazeo et ses filiales - Eurazeo SE, Eurazeo Global Investor (EGI), Eurazeo Funds Management Luxembourg (EFML), Eurazeo North America, Eurazeo Infrastructure Partners (EIP), Eurazeo UK Limited, Kurma Partners - sauf mention contraire. Les termes « sociétés du portefeuille », « actifs » et « sociétés financées » font référence aux investissements réalisés par Eurazeo.

Le Groupe Eurazeo intègre l'ESG à chaque étape du processus d'investissement, tel que décrit dans sa Politique d'Investissement Responsable, et publie annuellement les informations requises par l'article 29 de la loi Energie-Climat dans ce rapport dédié, ainsi que partiellement dans son Document d'Enregistrement Universel et dans son rapport ESG annuel qui sont également disponibles sur le site institutionnel d'Eurazeo.

Les politiques et la stratégie ESG du groupe Eurazeo (ci-après « Eurazeo ») concernent l'ensemble des sociétés de gestion du Groupe. Les informations ESG publiées dans le cadre du présent rapport concernent l'ensemble des entités du Groupe Eurazeo. Une table de concordance a été établie afin de faciliter la lecture des informations requises.

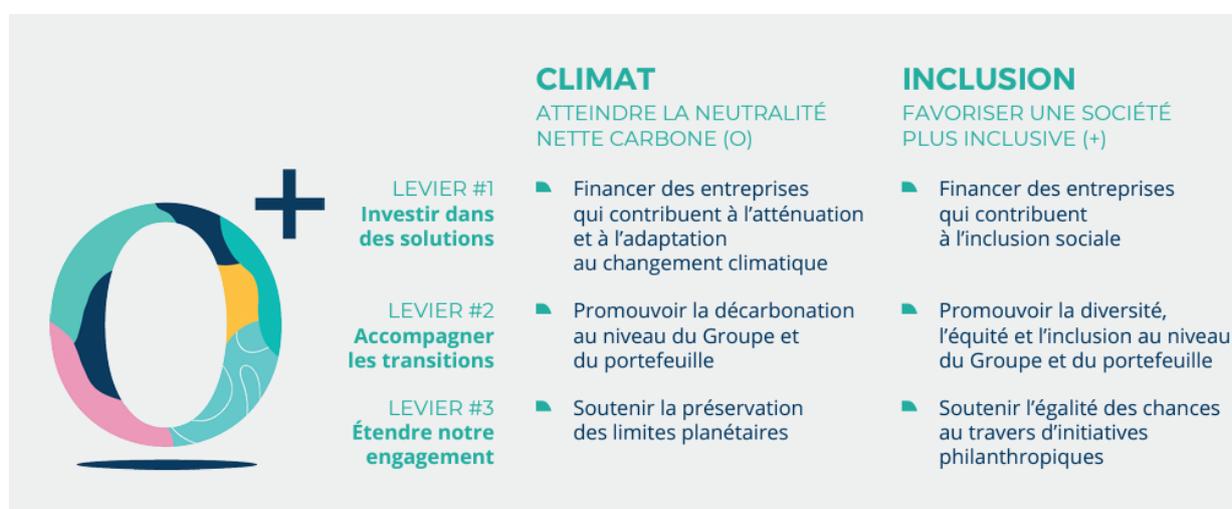
I. STRATEGIE DE DURABILITE D'EURAZEO

Maîtriser et intégrer les enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) au cœur du modèle d'affaires est un impératif pour assurer la résilience et la performance à long terme. Ils constituent une dimension fondamentale, intégrée à part entière aux décisions stratégiques et opérationnelles d'Eurazeo, au même titre que les aspects financiers. Ceci constitue un facteur clé de différenciation, tant pour les investisseurs qui nous confient leur capital que pour les entreprises qui nous confient leur croissance.

La prise en compte de ces enjeux permet d'anticiper les risques (fiduciaires, réglementaires et de réputation) et les tendances de marché, d'identifier des entreprises *future-proof*, et les aider à adapter leurs modèles d'affaires à une économie bas-carbone et plus inclusive. Cela résulte en un portefeuille à la fois résilient et performant. C'est la conviction d'Eurazeo depuis près de vingt ans, faisant du Groupe un pionnier et l'un des leaders reconnus en matière d'investissement responsable.

La stratégie de durabilité du Groupe, nommée O⁺, s'articule autour de deux engagements forts : atteindre la neutralité nette carbone (O) et favoriser une société plus inclusive (+). Elle s'applique au Groupe et à l'ensemble des sociétés du portefeuille. En intégrant de manière équilibrée et cohésive les dimensions environnementale et sociale, O⁺ permet à Eurazeo de jouer un rôle moteur vers une transition juste. Concrètement, comment cela se traduit-il ?

- **Mobiliser des capitaux vers le développement de solutions** : Eurazeo finance des entreprises qui contribuent, à travers leur activité, leurs produits ou leurs services, à l'atténuation du changement climatique et à son adaptation, ainsi qu'à l'amélioration de l'inclusion sociale. Fin 2023, 5,3 Mds€ d'actifs sous gestion y étaient dédiés, en augmentation de 23 % par rapport à fin 2022. Ces dernières années, le Groupe a accéléré ces investissements, notamment à travers la création de fonds d'impact *return-first* aux profils de rentabilité alignés avec les meilleurs standards de leurs classes d'actifs. Eurazeo ambitionne d'élargir son offre, convaincu que l'impact est source de résilience, croissance et performance, et une opportunité significative de développement de ses actifs sous gestion.
- **Réduire au maximum l'impact environnemental** : Eurazeo a été la première société de Private Equity en Europe à s'engager dans une trajectoire de décarbonation scientifique avec la *Science Based Targets initiative* (SBTi). Le Groupe a lancé un programme à destination des sociétés du portefeuille visant à les former à la décarbonation et à leur donner accès à des experts en carbone pour établir et mettre en œuvre leur stratégie climatique. Au-delà des enjeux climatiques, Eurazeo s'est engagé à inscrire ses activités dans le respect de l'ensemble des limites planétaires, et notamment celles liées à la biodiversité et à l'eau.
- **Maximiser l'impact social et renforcer la contribution sociétale** : Eurazeo témoigne d'une culture solide de diversité, d'équité et d'inclusion (DEI). En plus de ses objectifs ambitieux visant la parité au sein de ses équipes d'ici 2030, le Groupe participe activement à des initiatives visant à promouvoir les meilleures pratiques en matière de DEI. En outre, le Groupe accompagne activement les sociétés de son portefeuille dans l'adoption de pratiques plus inclusives et équitables. Au-delà de ses frontières, Eurazeo s'investit dans des projets philanthropiques liés à la protection et à l'éducation de la jeunesse.
- **Répondre aux standards de durabilité les plus élevés** : Eurazeo est régulièrement reconnu pour ses engagements et ses progrès constants en matière d'ESG et d'impact. Le Groupe tire parti de cadres et d'initiatives de renommée mondiale pour façonner et mettre en œuvre sa stratégie O⁺ et adopte une démarche d'amélioration continue de ses processus. Au fil des années, le Groupe a établi des pratiques *best-in-class* telles que l'intégration d'objectifs de durabilité dans la rémunération des dirigeants et la mise en place d'un programme d'engagement visant à sensibiliser, former et engager ses parties prenantes sur les enjeux ESG.



A. CLIMAT : ATTEINDRE LA NEUTRALITE NETTE CARBONE (O)

Le réchauffement climatique fait peser des risques accrus sur la santé, la sécurité alimentaire, l'approvisionnement en eau, la sécurité des personnes et le développement économique. La dégradation des écosystèmes, la raréfaction des ressources et la multiplication des catastrophes naturelles entraînent des répercussions directes sur les activités des entreprises et l'ensemble de leur chaîne de valeur. Le rapport de synthèse du GIEC1 publié en mars 2023 souligne l'urgence de prendre des mesures plus ambitieuses et montre qu'une action immédiate peut encore garantir un avenir durable et vivable pour tous.

Reconnaissant l'urgence de la situation, Eurazeo s'engage activement dans cette mobilisation, notamment au travers des trois leviers détaillés ci-dessous. Par ailleurs, le Groupe est partie prenante d'un mouvement mondial en faveur de la neutralité nette carbone, qu'il cherche à atteindre au plus tard en 2040.

1. LEVIER #1 : INVESTIR DANS DES SOLUTIONS

Eurazeo finance des entreprises apportées de "solutions" qui contribuent à l'atténuation et à l'adaptation au changement climatique au travers de leurs activités, produits ou services. Le Groupe recherche des opportunités d'investissement qui permettent de réduire ou d'éviter de manière significative les émissions de gaz à effet de serre (GES), dans des secteurs tels que la mobilité électrique, la transition agricole, l'isolation thermique, l'économie circulaire, l'hydrogène, etc. **Fin 2023, la part d'actifs sous gestion dédiée à ces investissements s'établit à 1,9 Md€,** répartis dans les fonds généralistes et les fonds d'impact².

Fonds d'impact

Eurazeo propose actuellement trois fonds d'impact dédiés à la transition environnementale :

- **Eurazeo Smart City Venture Fund II (Article 8 - SFDR) :**

- ☞ Le fonds ambitionne d'aider les villes à accélérer leur transition écologique et à être plus résilientes en investissant dans les *start-ups* les plus prometteuses dans les domaines de l'énergie, de la mobilité, de la proptech et de la logistique. Pour atteindre cet objectif, le fonds investit majoritairement dans des entreprises à fort impact environnemental, c'est-à-dire des sociétés offrant des solutions à des problèmes environnementaux. Ainsi, une partie du portefeuille contribue à la réalisation de l'Objectif de Développement Durable (ODD) 11 "Villes et communautés durables" et à l'ODD 13 "Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques".
- ☞ En 2023, le fonds a fait son *closing* final au-delà de son objectif cible et a investi dans deux sociétés *impact-driven* : Urban Chain, plateforme d'échange d'énergie renouvelable *peer-to-peer* au Royaume-Uni, et AltMobility, une plateforme innovante de *leasing* et de gestion d'actifs de véhicules électriques.

- **Eurazeo Sustainable Maritime Infrastructure (Article 9 - SFDR) :**

- ☞ Le fonds vise à soutenir et à accélérer la transition écologique et énergétique de l'industrie du transport maritime, conformément à la trajectoire de décarbonation de l'Organisation Maritime Internationale (IMO), en ciblant les technologies durables innovantes appliquées aux actifs maritimes. Il contribue ainsi à la réalisation de l'ODD 9 "Industrie, innovation et infrastructures", de l'ODD 13 "Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques" et de l'ODD 14 "Vie aquatique".
- ☞ En 2023, le fonds a accéléré son déploiement en concluant quatre nouvelles transactions avec Samskip Group pour le financement du premier navire porte-conteneurs zéro émission de dernière génération, Olympic Subsea pour le financement d'un navire utilisé dans la construction et la maintenance de parcs éoliens offshore et Longship Group pour le financement de deux navires de nouvelle génération destinés au fret maritime à courte distance parmi les plus écologiques du secteur.

- **Eurazeo Transition Infrastructure Fund (Article 9 - SFDR) :**

- ☞ Le fonds cherche à accélérer la transition vers une économie bas-carbone en réalisant des investissements durables dans la transition énergétique et numérique. Il contribue ainsi à la réalisation de l'ODD 7 "Énergie propre et d'un coût abordable", de l'ODD 9 "Industrie, innovation et infrastructures" et de l'ODD 13 "Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques".
- ☞ En 2023, le fonds a poursuivi sa levée de fonds, avec un engagement total des investisseurs à hauteur de 533 M€, dépassant son objectif initial de 500 M€. Par ailleurs, il a affiché une bonne dynamique de déploiement avec trois nouveaux investissements dans Etix Everywhere, un opérateur de data centers régionaux qu'il accompagnera dans sa décarbonation, 2BSI, un acteur de la gestion et de la valorisation des déchets, et TSE, un acteur majeur de l'agri-photovoltaïsme.

¹ Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (Giec).

² Sociétés identifiées par Eurazeo comme ayant une activité, des produits ou des services contribuant à une économie bas carbone sur la base de leurs valorisations au 31 décembre 2023.

Fonds d'impact environnemental



* Investissements dans des sociétés impact-driven.

Par ailleurs, en ligne avec son ambition de renforcer son positionnement sur le segment de l'impact, Eurazéo travaille actuellement au développement de deux nouveaux fonds :

- **Fonds de dette pour la décarbonation du secteur maritime (Article 8 - SFDR) :** En février 2023, Eurazéo et Société Générale ont annoncé unir leurs expertises pour accélérer la transition durable du secteur maritime en soutenant les armateurs dans la transformation de leur flotte. Ce fonds repose sur un système de cession-bail pour l'acquisition de nouveaux navires ou sur la transformation de navires existants afin d'en améliorer la performance énergétique.
- **Fonds de Buyout sur la préservation des limites planétaires (Article 9 - SFDR) :** Eurazéo travaille sur une nouvelle stratégie d'impact ciblant spécifiquement les modèles d'économie régénérative et circulaire ainsi que les solutions pour la transition et l'adaptation aux défis environnementaux, avec pour ambition de contribuer à la préservation de l'ensemble des limites planétaires.

2. LEVIER #2 : ACCOMPAGNER LES TRANSITIONS

Eurazéo aligne ses activités avec les objectifs de l'Accord de Paris en vue de limiter la hausse de la température à 1,5°C. Les engagements climat d'Eurazéo comportent trois étapes : mesurer l'empreinte carbone d'Eurazéo et des sociétés de son portefeuille, réduire au maximum l'impact environnemental et accroître la contribution climatique du Groupe.

Mesurer l'empreinte carbone

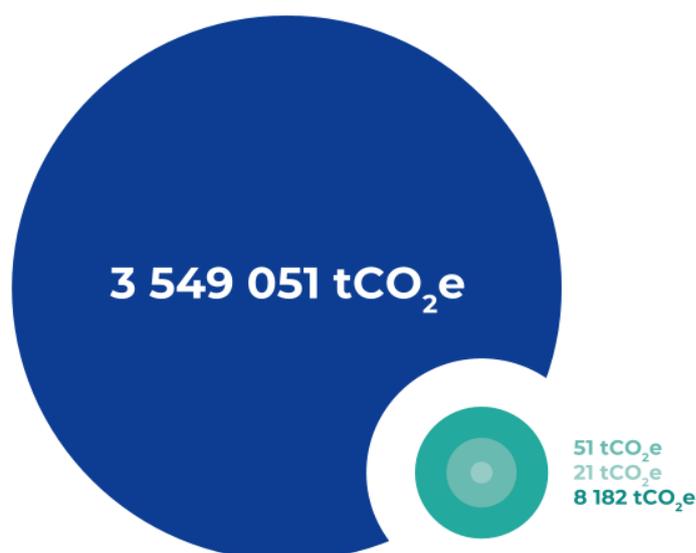
Eurazéo réalise **son bilan carbone selon le GHG Protocol** (ou Protocole Gaz à Effet de Serre (GES)), qui fournit des normes et recommandations pour comptabiliser les émissions de GES. Il distingue trois *Scopes* : le *Scope 1* correspond aux émissions directes de GES, le *Scope 2* aux émissions indirectes liées à l'énergie, et le *Scope 3* regroupe l'ensemble des autres émissions indirectes, en amont ou en aval de l'activité, selon 15 catégories distinctes. En 2023, Eurazéo a encore amélioré la précision de l'évaluation de son empreinte carbone grâce à une approche *bottom-up* basée sur les extraits comptables de l'ensemble de ses filiales, complétée par des données physiques autant que disponibles. Le périmètre inclut l'ensemble des bureaux d'Eurazéo à travers le monde, soit les sites de Paris, Berlin, Francfort, Luxembourg, Milan, New York, Séoul, Singapour, Madrid, Londres, Shanghai, et São Paulo, soit un effectif total de 441 collaborateurs (versus 431 en 2022). Voir section 3.2.4 Conséquences environnementales pour plus d'informations.

Le bilan carbone d'Eurazéo³ s'établissait à 3 557 305 tonnes de CO₂ équivalent (tCO₂eq), décomposé comme suit :

³ Calculé selon la méthodologie du GHG Protocol intégrant des facteurs d'émissions issus de différentes bases de données: celle de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise énergétique (ADEME), la Base IMPACTS, celle du Ministère britannique de l'environnement, de l'alimentation et des affaires rurales (DEFRA) et celle de l'Agence Internationale de l'Énergie (AIE).

Bilan carbone 2023

Total : 3 557 305 tCO₂e



SCOPE 1

ÉMISSIONS DIRECTES DE GES liées à la combustion d'énergie (gaz, essence) par Eurazeo

SCOPE 2

ÉMISSIONS INDIRECTES DE GES liées à la consommation d'énergie d'Eurazeo (électricité)

SCOPE 3

ÉMISSIONS INDIRECTES DE GES liées à la chaîne de valeur amont et aval d'Eurazeo

SCOPE 3

ÉMISSIONS INDIRECTES DE GES liées aux investisseurs d'Eurazeo**

* Selon la méthode de calcul des émissions de Scope 2 Market-based prenant en compte les contrats d'approvisionnement de l'entreprise et autres instruments contractuels tels que les Energy Attribute Certificates (EAC).

** Au prorata de la valeur actuelle nette des sociétés dans le portefeuille d'Eurazeo. Émissions indirectes de GES hors activité Private Funds Group et hors activité Asset Based Finance.

Source : Eurazeo, données au 31 décembre 2023.

- **Scope 1 : Émissions directes de GES liées à la combustion d'énergies (gaz, essence) par Eurazeo** (51 tCO₂e soit 0,001 % des émissions totales).
- **Scope 2 : Émissions indirectes de GES liées à la consommation d'énergie d'Eurazeo (électricité)** (21 tCO₂e en market-based soit 0,001 % des émissions totales).
- **Scope 3 :** Par la nature de son activité d'investissement, Eurazeo a la particularité d'avoir un *Scope 3* qui se décompose en deux parties :
 - **Émissions indirectes de GES liées à la chaîne de valeur amont et aval d'Eurazeo** (8 182 tCO₂e soit 0,230 % des émissions totales), correspondant selon le *GHG Protocol* aux "achats de produits et services" (catégorie 1), "biens d'équipement informatique" (catégorie 2, nouvellement évaluée en 2023), aux "voyages d'affaires" (catégorie 6) et aux "activités liées aux combustibles et à l'énergie (non incluses dans les *Scopes 1* ou 2)" (catégorie 3).
 - **Émissions indirectes de GES liées aux investissements d'Eurazeo** (3 549 051 tCO₂e soit 99,768 % des émissions totales), correspondant aux "investissements" (catégorie 15) des émissions du *Scope 3* selon le *GHG Protocol*. L'évaluation des émissions de GES du portefeuille couvre les émissions des *Scopes 1, 2* et *3* des sociétés du portefeuille. Elle est basée sur les données réelles des sociétés ayant réalisé leur bilan carbone dans l'année et pour les autres, sur une estimation selon des facteurs d'émissions monétaires liés au secteur d'activité de la société (issus de la base de données CDP, appliquée en fonction du chiffre d'affaires). Le total est calculé au prorata de la valeur actuelle nette de la société dans le portefeuille d'Eurazeo, méthode alignée sur les recommandations du *Partnership for Carbon Accounting Financials* (PCAF). A noter également que cette année, dans une démarche d'amélioration continue, Eurazeo a intégré l'ensemble des émissions associées aux prestations intellectuelles mobilisées par les sociétés lors des transactions d'investissement, ou *deal fees*, représentent 9 519 tCO₂e⁴.

Eurazeo publie son bilan carbone et **rend compte annuellement de ses progrès selon les recommandations de la Task Force on Climate Related Financial Disclosures** (TCFD)⁵, qui appelle le secteur financier à plus de prise en compte et de transparence sur les enjeux climatiques.

⁴ En accord avec le périmètre comptable d'Eurazeo, ce renforcement méthodologique est accompagné d'une évolution de l'attribution des émissions associées aux *deal fees*, qui sont réintégrées dans la catégorie 15 "investissements" pour les sociétés concernées. En 2022, elles représentaient 6 964 tCO₂e, alors intégrées dans le *Scope 3.2*.

⁵ Créée par le *Financial Stability Board*, la TCFD fournit un ensemble de recommandations sur le type d'informations que les entreprises devraient divulguer pour aider les investisseurs, les prêteurs et les souscripteurs d'assurance à évaluer et à chiffrer de manière appropriée un ensemble spécifique de risques liés au changement climatique.

Réduire l'empreinte carbone

Engagements SBTi

Afin de s'assurer que la décarbonation se fasse dans des proportions et à un rythme suffisant pour respecter les objectifs de l'Accord de Paris, Eurazeo s'est engagé auprès de la *Science Based Targets initiative* (SBTi)⁶, l'initiative internationale de référence pour aider les entreprises à décarboner leurs activités, et ce dès 2020 – faisant du Groupe un pionnier dans l'industrie du Private Equity en Europe. Eurazeo a ainsi défini des *science-based targets*, des objectifs de réduction des émissions de GES alignés avec les recommandations de la communauté scientifique internationale. Du fait des méthodologies disponibles et des critères d'éligibilité, le périmètre d'engagement SBTi couvert est plus restreint que celui de l'empreinte carbone du Groupe et du portefeuille Eurazeo⁷. Ces objectifs ont été officiellement validés début 2022 par SBTi et se décomposent comme suit :

Objectifs du groupe Eurazeo validés par SBTi



Objectifs du portefeuille validés par SBTi



Progrès au niveau du Groupe

Périmètre couvert par SBTi

En 2023, Eurazeo a poursuivi ses efforts de réduction sur ses émissions de *Scopes 1 et 2*, passant de 79 tCO₂e à 71 tCO₂e (*Scope 2* exprimé en *market based*). Cette baisse de 10 % repose notamment sur la diminution du *Scope 1* liée à la consommation de carburants (réduite de 36 % entre 2022 et 2023). De plus, Eurazeo continue de se fournir en électricité verte directement auprès de ses distributeurs pour ses principaux bureaux en France (Monceau et Champs-Élysées) et à Londres. Pour les bureaux en Europe et aux États-Unis pour lesquels le Groupe n'a pas de contrôle sur le contrat d'approvisionnement, Eurazeo a acheté des garanties d'origine (GO) et des certificats d'énergie renouvelable (REC) pour couvrir sa consommation d'électricité⁸.

Depuis 2017 (année de référence), Eurazeo a réduit ses émissions de *Scopes 1 et 2* de 59 % en valeur absolue, atteignant ainsi son objectif de 55 %. De plus, pour la deuxième année consécutive, Eurazeo maintient sa consommation électrique provenant de sources renouvelables au-dessus de son objectif de 80 % (avec 96 % en 2023).

Périmètre non couvert par l'engagement SBTi

Les émissions *Scope 3* d'Eurazeo hors émissions financées ne sont pas incluses dans le périmètre de l'engagement SBTi. Il s'agit **des émissions liées aux achats de produits et services, aux biens d'équipement informatique et aux voyages d'affaires d'Eurazeo car d'une matérialité réduite au regard de son *Scope 3* représenté par les émissions des sociétés de son portefeuille**. Néanmoins, dans sa démarche d'investisseur responsable, Eurazeo s'est fixé un objectif de réduction de 30 % en valeur absolue (eu égard à la croissance du Groupe) de ces émissions d'ici 2030 (par rapport à 2019). Ainsi, pour les achats de produits et services, Eurazeo a débuté une stratégie d'engagement de ses principaux fournisseurs dans une

⁶ La *Science Based Targets initiative* (SBTi) est un partenariat conjoint du *Carbon Disclosure Project* (CDP), du Pacte Mondial des Nations Unies, du *World Resources Institute* (WRI) et du *World Wildlife Fund* (WWF) créé en 2015 dans le contexte de la COP 21. Elle soutient et donne un cadre aux entreprises dans la définition d'objectifs de réduction de leurs émissions de gaz à effet de serre (GES) en ligne avec les recommandations faites par la communauté scientifique internationale et de manière à respecter les termes de l'Accord de Paris.

⁷ Conformément aux méthodologies SBTi disponibles, les activités d'investissement éligibles sont : *Private Equity* et *Real Estate*. En attente des méthodologies pour le fonds de fonds et la dette.

⁸ L'Ademe définit la garantie d'origine (GO) comme étant "un document électronique qui existe dans tous les pays de l'Union Européenne permettant au consommateur d'avoir la garantie de la production d'électricité issue d'énergies renouvelables". Le REC (*Renewable Energy Certificate*) constitue l'équivalent de la GO outre-Atlantique.

démarche de décarbonation. De plus, pour les voyages d'affaires, grâce au suivi et à l'actualisation des émissions avec des données physiques précises, Eurazeo développe une stratégie de réduction des émissions.

Progrès au niveau du portefeuille

Comme mentionné dans la partie "Mesurer l'empreinte carbone", les émissions liées au portefeuille d'Eurazeo correspondent à la quasi-totalité de ses émissions. Ainsi, il est primordial pour le Groupe d'engager les sociétés qu'il finance dans la décarbonation de leurs activités.

En 2023, Eurazeo a renforcé ses actions d'accompagnement des sociétés du portefeuille, notamment en :

- **Conservant et approfondissant la section dédiée à la décarbonation dans les rapports ESG annuels des sociétés du portefeuille**, pour les sensibiliser aux efforts de décarbonation qu'elles doivent entreprendre. Y figurent la mesure de l'empreinte carbone de la société sur les *Scopes* 1, 2 et 3 et de l'intensité carbone de la société (en tonnes de CO₂ équivalent par million d'euros de chiffre d'affaires), ainsi que le calcul d'une trajectoire de décarbonation illustrative conforme à l'Accord de Paris et valorisée financièrement à travers un prix adossé à la tonne de carbone⁹ ;
- **Renforçant son dispositif d'engagement des sociétés du portefeuille** par un programme d'accompagnement complet pour l'établissement de leur stratégie climatique. Celui-ci propose une méthodologie pas à pas pour l'évaluation de l'empreinte carbone, le calcul d'une trajectoire de décarbonation alignée Accord de Paris et la définition d'objectifs de décarbonation, associés à une sélection de partenaires ainsi qu'un outil digital de Carbon Management à des tarifs préférentiels. Intervenant en complément des ressources de sensibilisation et de formation déjà proposées, ce programme vise à faciliter et à accélérer le passage à l'action dans la lutte contre le réchauffement climatique tout en augmentant la résilience des entreprises du portefeuille.

A fin décembre 2023, **le portefeuille d'Eurazeo affiche les progrès suivants** (exprimés en nombre de sociétés) :

- 49 % ont réalisé leur bilan carbone *Scope* 1, 2 et 3 en données réelles¹⁰ (vs 38 % en 2022),
- 38 % ont mis en place des initiatives visant à décarboner leurs activités (vs 40 % en 2022).

Périmètre couvert par l'engagement SBTi

Sur son périmètre d'engagement SBTi, à fin décembre 2023, Eurazeo affiche **les progrès suivants**¹¹ :

- 26 % en capital investi, soit 16 % en nombre de sociétés, se sont engagées auprès de la *Science Based Targets initiative* (SBTi) à définir des objectifs de décarbonation (vs. 2 % en 2022), et
- 4 % en capital investi, soit 4 % en nombre de sociétés, ont leurs objectifs de décarbonation validés par SBTi.

Périmètre non couvert par l'engagement SBTi

Une partie des sociétés du portefeuille ne répondent pas aux critères d'éligibilité prévus par SBTi et/ou pour lesquelles les méthodologies SBTi (activités de dette, fonds de fonds et infrastructure) sont toujours en cours de développement. Néanmoins, dans sa démarche d'investisseur responsable, Eurazeo encourage activement les sociétés de ces activités d'investissement à mettre en place des initiatives de réduction de leurs émissions carbone et à se fixer des objectifs de décarbonation sur leurs *Scopes* 1, 2 et 3, en ligne avec les objectifs de l'Accord de Paris. Voir section 3.2.2 Activité d'investissement pour plus d'informations.

A fin décembre 2023, les sociétés du portefeuille non couvertes par l'engagement SBTi affichent les progrès suivants (en nombre de sociétés)¹²:

- 5 % se sont engagées auprès de la *Science Based Targets initiative* (SBTi) à définir des objectifs de décarbonation (vs. 4 % en 2022), et
- 2 % ont leurs objectifs de décarbonation validés par SBTi (vs. 2 % en 2022).

Contribution climatique additionnelle

L'objectif prioritaire d'Eurazeo est de réduire ses émissions de GES. Par ailleurs, Eurazeo mène des actions additionnelles en vue d'accroître davantage sa contribution climatique. En effet, Eurazeo a indexé des critères ESG dans sa ligne de crédit syndiqué depuis 2019. Ceci a permis en 2023 le financement de quatre projets de contribution carbone localisés dans la Drôme, la Nièvre, l'Oise et en Seine-Maritime. Certifiés Label Bas Carbone, ces projets permettront le stockage et la réduction d'émissions de GES pour un volume total de 4 785 tonnes d'équivalent CO₂ d'ici 2029.

⁹ Approche inspirée du rapport de la *High-level Commission on Carbon Prices*, de la *Carbon Pricing Leadership Coalition*.

¹⁰ Eurazeo évalue le bilan carbone de l'ensemble des sociétés de son portefeuille (hors Private Funds Group (PFG)). Pour les sociétés qui ne disposent pas de mesure de leur empreinte carbone en données réelles, Eurazeo l'évalue grâce à des facteurs d'émissions monétaires liés au secteur d'activité de la société (issus de la base de données CDP, appliquée en fonction du chiffre d'affaires). Le total est calculé au prorata de la valeur actuelle nette de la société dans le portefeuille d'Eurazeo, méthode alignée sur les recommandations de la *Partnership for Carbon Accounting Financials* (PCAF).

¹¹ Le périmètre d'engagement d'Eurazeo inclut l'ensemble des sociétés éligibles selon les critères définis par le SBTi, pour les méthodologies et activités d'investissement disponibles. Ces objectifs sont exprimés en pourcentage de capital investi.

¹² Sociétés non-éligibles selon les critères et méthodologies définis par la *Science Based Targets initiative* (SBTi), ayant signé leur lettre d'engagement SBTi, exprimé en nombre de sociétés, au 31 décembre 2023.

3. LEVIER #3 : ÉTENDRE NOTRE ENGAGEMENT

Conscient que les enjeux environnementaux vont au-delà des seuls défis liés au réchauffement climatique, **Eurazeo s'engage à inscrire ses activités dans le respect de l'ensemble des limites planétaires** – celles au sein desquelles nous devons maintenir le système Terre pour en assurer la résilience et la stabilité, afin de garantir le maintien d'un habitat propice pour l'humanité¹³. Le Groupe a ainsi engagé des travaux pour comprendre la matérialité de ces enjeux environnementaux pour les sociétés qu'il finance, en commençant par la biodiversité, et plus récemment l'eau, et avec l'ambition d'étendre progressivement ces travaux aux autres limites planétaires.

Stratégie en matière de biodiversité

Il y a près de 10 ans, Eurazeo commençait à inclure les enjeux de biodiversité dans les *due diligences* ESG, en s'attachant notamment à identifier les éventuels risques associés. Sujet de préoccupation croissante, les enjeux de biodiversité ont été intégrés aux nouvelles réglementations finance durable, et de nombreux outils se développent pour permettre leur analyse et leur prise en compte.

En 2022, Eurazeo a défini **une stratégie pour contribuer à la protection et à la restauration de la biodiversité**¹⁴ en **l'intégrant aux différentes étapes du cycle d'investissement**.

En phase d'acquisition :

- La politique d'exclusion d'Eurazeo discrimine les activités les plus néfastes pour la biodiversité (pesticides, expérimentation animale, fourrure, etc.).
- Une *due diligence* ESG intégrant les risques associés à la biodiversité est systématiquement réalisée en amont de chaque investissement.

En phase de détention :

- La campagne de reporting ESG intègre des indicateurs biodiversité qui font l'objet d'un suivi annuel. En complément de l'indicateur n°7 des Principales Incidences Négatives (PAI)¹⁵, la biodiversité fait maintenant partie des 20 "incontournables O"¹⁶ afin d'inciter les entreprises du portefeuille à mettre en place une stratégie biodiversité.
- Eurazeo réalise également une analyse des impacts et dépendances vis-à-vis de la biodiversité et des services écosystémiques et utilise pour cela la base de données Exploring Natural Capital Opportunities, Risks and Exposure (ENCORE)¹⁶.
- A l'échelle des sociétés du portefeuille, Eurazeo soutient et accompagne la définition et la mise en œuvre de stratégies biodiversité adaptées à leurs activités.
- Enfin, le Groupe s'emploie à tester de nouveaux outils et méthodologies d'évaluations et à faire progresser l'intégration des enjeux de biodiversité dans le métier du capital investissement. Eurazeo a notamment été nommé co-responsable du groupe de travail France Invest "GT Biodiversité - sous-groupe II" à son lancement début 2022, et a repris en 2024 la co-responsabilité.

Objectif de la stratégie biodiversité

Pour les actifs identifiés comme ayant un fort enjeu biodiversité, Eurazeo s'est ainsi fixé **l'objectif que 100 % d'entre eux aient formalisé un plan d'action d'ici 2030**, en ligne avec la Convention sur la diversité biologique¹⁷ et le *Global Biodiversity Framework* (GBF)¹⁸ de Kunming-Montréal.

Cette stratégie **s'appuie sur les principes de la méthodologie *Science-Based Targets for Nature*** développée par le *Science Based Targets Network* (SBTN)¹⁹, qui fournit un cadre de référence pour fixer des objectifs scientifiques vis-à-vis de la nature.

¹³ L'équipe internationale dirigée par Johan Rockström du *Stockholm Resilience Center* a identifié neuf limites planétaires délimitant les conditions de maintien d'un système Terre habitable, explicitées et quantifiées dans la publication *A safe operating space for humanity* (Rockström, J., Steffen, W., Noone, K. et al. *Nature* 461, 472–475 (2009)).

¹⁴ La biodiversité désigne l'ensemble des êtres vivants et les écosystèmes dans lesquels ils vivent. Elle s'apprécie en considérant la diversité des écosystèmes, des espèces et des gènes dans l'espace et le temps, ainsi que leurs interactions. Elle joue un rôle clé dans la résilience et la stabilité des systèmes et processus à l'origine des services écosystémiques, dont bénéficient l'humanité et l'économie.

¹⁵ S'inscrivant dans le cadre du Règlement SFDR (*Sustainable Finance Disclosure Regulation*), les Principales Incidences Négatives ou *Principal Adverse Impacts* (PAI) sont les "effets négatifs, importants, ou susceptibles d'être importants sur les facteurs de durabilité qui sont causés, aggravés par ou directement liés aux décisions d'investissement et aux conseils fournis par l'entité juridique".

¹⁶ Développée par la *Natural Capital Finance Alliance*, en partenariat avec le centre mondial de surveillance pour la conservation de la nature du Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE-WCMC) et *Global Canopy*, la base de données ENCORE est régulièrement citée par des acteurs comme l'initiative SBTN ou *Finance for Biodiversity* en tant que référence pour l'analyse de matérialité sur la biodiversité.

¹⁷ La Convention sur la Diversité Biologique (CDB) est un traité international ayant pour objectifs la conservation de la biodiversité, l'utilisation durable de ses composants, et le partage juste et équitable des avantages découlant de l'exploitation des ressources génétiques et des connaissances traditionnelles associées.

¹⁸ Le *Global Biodiversity Framework* (GBF), ou Cadre mondial pour la biodiversité de Kunming-Montréal, a été adopté lors de la COP 15 et comprend 4 objectifs pour 2050 et 23 cibles pour 2030.

¹⁹ S'appuyant sur la dynamique de l'initiative SBTi, le SBTN est un réseau d'organisations mondiales qui développe des méthodes et des ressources et accompagne les acteurs économiques dans la définition d'objectifs scientifiques pour la préservation et la restauration de la nature.

Cependant, le SBTN n'ayant pas encore spécifié de cadre d'application pour les acteurs financiers, Eurazeo a défini son périmètre d'engagement biodiversité selon les mêmes critères d'éligibilité que ceux du SBTi pour l'engagement des sociétés du portefeuille dans une trajectoire de décarbonation, sur les branches d'activité *Private Equity* et *Real Estate* d'Eurazeo. Evaluations liées à la biodiversité : mise en œuvre et progrès réalisés en 2023

Approche spatiale – A travers les Principales Incidences Négatives (PAI) du Règlement SFDR (*Sustainable Finance Disclosure Regulation*)

La part des investissements ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité est évaluée au travers de l'indicateur n°7 des Principales Incidences Négatives (PAI) à l'occasion de la campagne de reporting ESG annuelle (voir section 3.2.2 Activité d'investissement). Cet indicateur vise à mesurer la part des investissements dans des sociétés dont les sites et les opérations sont situés dans ou à proximité de zones sensibles du point de vue de la biodiversité, lorsque les activités de ces entreprises ont un impact négatif sur ces zones. À fin décembre 2023, 0,6 % des sociétés du portefeuille déclarent avoir des activités affectant négativement les zones sensibles à la biodiversité²⁰.

Approche qualitative – L'analyse de matérialité des impacts et dépendances

ENCORE est un outil d'évaluation qualitative permettant d'analyser :

- Le niveau de dépendance vis-à-vis de 21 services écosystémiques²¹, incluant la fourniture de ressources (telles que l'eau, les fibres, les ressources naturelles, etc.), les services de régulation (du climat, de la qualité des sols et de l'eau), ou encore la protection (des risques d'inondation, des maladies, etc.) ; et
- Le niveau de pression décomposé en 11 facteurs d'impact, comme la pollution (de l'eau, des sols, etc.), l'utilisation des écosystèmes (terrestres, d'eau douce, marins) ou encore les émissions de GES.

Après avoir testé cet outil sur les stratégies *Small-Mid buyout* et *Mid-Large buyout* en 2022, Eurazeo étend actuellement cette analyse à l'ensemble de son portefeuille. En 2023, Eurazeo a notamment créé un *playbook* à destination des sociétés du portefeuille pour faciliter la mise en œuvre des 20 "incontournables O+", dont une section complète est dédiée à la biodiversité (introduction du concept et définitions, proposition d'outils d'évaluation dont ENCORE, etc.).

En 2023, 7 % des sociétés du portefeuille déclarent avoir réalisé une analyse de matérialité des impacts et dépendances de leur activité à la biodiversité, et 3 % ont également mis en place une stratégie biodiversité.

Approche quantitative – L'empreinte biodiversité

En tant que co-responsable du groupe de travail "GT Biodiversité" de France Invest, Eurazeo a proposé à l'une des sociétés de son portefeuille, sensible aux enjeux biodiversité, de participer à un projet pilote. Ainsi, 64 de ses produits et matières premières naturelles ont fait l'objet d'une évaluation des impacts biodiversité grâce à la méthodologie *Global Biodiversity Score* (GBS)²². Eurazeo a ensuite réalisé des analyses complémentaires avec les équipes achats et RSE de la société afin d'identifier des leviers de réduction des impacts, une stratégie détaillée étant actuellement en cours de définition.

Ces différents niveaux d'analyses sont complémentaires et constituent un socle préalable indispensable pour élaborer des plans de progrès personnalisés par société. En 2023, dans le cadre du groupe de travail susmentionné, Eurazeo a contribué à la rédaction d'un guide de partage d'expérience sur l'utilisation de ces différents outils. Ce guide pratique vient compléter celui publié en 2022 proposant un cadre pour l'intégration de la biodiversité dans le capital-investissement.

Intégration de la limite planétaire liée à l'eau

Dans son ambition d'inscrire son activité et celles des sociétés de son portefeuille dans le respect de l'ensemble des limites planétaires, Eurazeo intègre les enjeux liés à l'eau :

- En phase d'acquisition, ces enjeux sont systématiquement intégrés lors des *due diligence* ESG, et font l'objet d'une analyse approfondie pour les sociétés du portefeuille dont les activités sont identifiées comme fortes consommatrices d'eau et/ou potentiellement émettrices de rejets dans l'eau.
- En phase de détention, la campagne annuelle de reporting ESG inclut 5 indicateurs différents sur l'eau, dont le PAI n°8 portant sur les rejets dans l'eau, ainsi que des indicateurs tels que la consommation d'eau, et l'exposition à des risques liés à l'eau. L'eau fait également partie des incontournables O+ afin d'inciter les sociétés du portefeuille à mettre en place une stratégie de gestion responsable et de préservation de cette ressource.
- Afin de soutenir les sociétés du portefeuille dans l'évaluation de la matérialité des risques liés à la ressource en eau, Eurazeo a également inclus une section dédiée dans le *Playbook*, dans lequel y est introduit l'outil *WWF Risk Filter Suite*, qui génère des

²⁰ En 2022, 4% des sociétés du portefeuille déclaraient avoir des activités localisées à proximité de zones sensibles à la biodiversité, que leurs activités impactent ou non ces zones.

²¹ Les services écosystémiques représentent les bénéfices générés par les écosystèmes dont bénéficient les sociétés humaines. On les classe le plus souvent selon quatre catégories de services : les services d'approvisionnement, les services de régulation, les services de soutien, et les services culturels. Source : Évaluation des écosystèmes pour le millénaire, *MA Conceptual Framework, Ecosystems and Human Well-being: Current State and Trends*, PNUE, 2005.

²² Le Global Biodiversity Score (GBS) est un outil développé par CDC Biodiversité qui permet aux entreprises et aux institutions financières de mesurer leur empreinte biodiversité.

analyses détaillées sur l'exposition aux risques physiques et de transition liés à l'eau. En 2023, 6 % des sociétés du portefeuille ont ainsi indiqué avoir analysé la matérialité des enjeux liés à l'eau, et 9 % ont mis en place un plan d'action spécifique.

B. INCLUSION : FAVORISER UNE SOCIÉTÉ PLUS INCLUSIVE (+)

Les inégalités continuent de s'accroître au niveau mondial. Cela se manifeste à travers des mouvements nationaux autour de questions sociales, environnementales ou d'identité. Elles se sont renforcées avec la concomitance de différents chocs, tels que la crise sanitaire du Covid, la guerre en Ukraine, l'inflation et l'impact du changement climatique.

Eurazeo est convaincu que les gestionnaires d'actifs peuvent avoir un effet démultiplicateur pour favoriser l'émergence d'une société plus juste, égalitaire et solidaire. Le Groupe se mobilise pour accélérer la transition vers une société plus inclusive et a identifié trois leviers pour y parvenir.

1. LEVIER #1 : INVESTIR DANS DES SOLUTIONS

Eurazeo finance des entreprises qui contribuent à l'amélioration de l'inclusion sociale au travers de leurs activités, produits ou services. Le Groupe porte un intérêt particulier au secteur de la santé, qui joue un rôle majeur dans l'amélioration du bien-être social et du développement économique. Eurazeo finance notamment des sociétés qui conduisent des projets de réindustrialisation, de relocalisation, de développement de la prévention, de R&D et d'innovation, de télémédecine, ou de digitalisation dans le secteur de la santé. Le Groupe a notamment renforcé son positionnement sur ce secteur à travers l'acquisition de Kurma Partners²³, société de gestion française spécialisée dans le financement de l'innovation dans le secteur de la santé et des biotechnologies, du pré-amorçage au capital de croissance. **Fin 2023, la part d'actifs sous gestion dédiée à ces investissements s'établit à 3,4 Mds€**, répartis dans les fonds généralistes et dans les fonds d'impact²⁴.

Fonds d'impact

Eurazeo gère quatre fonds d'impact social axés sur l'innovation et le renforcement de la souveraineté sanitaire :

• Nov Santé Actions Non Cotées (Article 9 – SFDR) :

- ☞ Lancé dans le contexte de la crise sanitaire à l'initiative de France Assureurs et de la Caisse des Dépôts, le fonds a pour objectif de participer à l'amélioration de la souveraineté sanitaire en France en investissant dans des solutions en faveur de la bonne santé et du bien-être de tous. La mise en œuvre du fonds contribue notamment à l'amélioration des enjeux majeurs de santé publique, au renforcement des industries de santé dans l'ensemble de la filière et à la localisation des entreprises et de la production en France et dans l'Union Européenne. En cela, Nov Santé a obtenu le label français "Relance" et contribue à la réalisation de l'ODD 3 "Bonne santé et bien-être" et l'ODD 9 "Industrie, innovation et infrastructures".
- ☞ En 2023, le fonds a investi dans Kinvent, leader des solutions connectées en kinésithérapie, et dans Oncodesign Services, acteur français de référence de la découverte de médicaments, notamment dans les domaines de l'oncologie et de l'immuno-inflammation.

• Kurma Diagnostics II (Article 8 – SFDR) :

- ☞ Ce fonds est dédié à l'accompagnement des sociétés européennes *early-stage* dans le domaine de la santé numérique et de l'innovation diagnostique. Il contribue ainsi à la réalisation de l'ODD 3 "Bonne santé et bien-être" et l'ODD 9 "Industrie, innovation et infrastructures".
- ☞ En 2023, le fonds a apporté un financement à Radium, une entreprise dont la technologie basée sur l'intelligence artificielle (IA) est utilisée pour améliorer l'efficacité et l'exhaustivité de l'imagerie médicale, et à Axithra, une plateforme technologique pour mesurer la quantité précise de médicament dans le sang.

Kurma Growth Opportunities (Article 8 – SFDR) :

Ce fonds est dédié à l'accompagnement de sociétés européennes *late stage/growth capital* dans les domaines des sciences de la vie, des nouvelles solutions thérapeutiques, du diagnostic et de la transformation numérique de la santé. Il contribue ainsi à la réalisation de l'ODD 3 "Bonne santé et bien-être" et l'ODD 9 "Industrie, innovation et infrastructures".

En 2023, le fonds a investi dans Shorla Oncology, une biotech irlandaise qui vise à rendre plus accessibles des traitements contre le cancer.

Kurma Biofund III (Article 6 – SFDR) :

Ce fonds est dédié au développement de l'innovation thérapeutique médicale européenne. Il contribue ainsi à la réalisation de l'ODD 3 "Bonne santé et bien-être" et l'ODD 9 "Industrie, innovation et infrastructures".

²³ Détenue à hauteur de 73,8 % par Eurazeo au 31 décembre 2023.

²⁴ Sociétés identifiées par Eurazeo comme ayant une activité, des produits ou des services contribuant à une économie plus inclusive sur la base de leurs valorisations au 31 décembre 2023.

En 2023, le fonds a réalisé la cession d'Emergence Therapeutics, une société biopharmaceutique qui développe de nouvelles immunothérapies pour traiter les cancers, pour un montant *upfront* de 320 M€, soit un multiple *cash-on-cash* de 5,3x²⁵.

Fonds d'impact social



2. LEVIER #2 : ACCOMPAGNER LES TRANSITIONS

Eurazeo encourage la mise en place de pratiques plus inclusives et équitables au sein du Groupe et des sociétés de son portefeuille. Les efforts du Groupe portent sur trois priorités : **la diversité, l'accès à la couverture sociale et un meilleur partage de la valeur créée**. L'ensemble des engagements d'Eurazeo en matière de DEI sont formalisés depuis 2022 dans la Charte et la Politique Diversité, équité et inclusion (DEI) disponibles sur le site internet.

Promouvoir la diversité et l'équité de genres

Au niveau du Groupe

En 2020, la Direction Générale d'Eurazeo s'est fixée un ensemble d'objectifs quantitatifs à horizon 2030, visant à garantir la diversité au sein des équipes d'Eurazeo. Ces objectifs attestent du niveau élevé d'ambition du Groupe et témoignent d'une culture forte en matière d'inclusion et d'équité :

- Réduire l'écart entre les femmes et les hommes dans l'ensemble de l'effectif à moins de 20 %,
- Assurer une représentation supérieure ou égale à 40 % du genre le moins représenté au sein du Conseil de Surveillance,
- Assurer une représentation supérieure ou égale à 40 % du genre le moins représenté au sein des équipes dirigeantes,
- Atteindre un indice d'égalité femmes-hommes supérieur ou égal à 85/100 (Pénicaud-Schiappa)²⁶, et
- Atteindre un écart de rémunération non ajusté femmes-hommes de 13 % (objectif défini en 2022)²⁷.

Fin 2023, le Groupe atteint déjà trois objectifs :

- 10 % d'écart entre les femmes et les hommes dans l'effectif global,
- 44 % de femmes représentées au sein du Conseil de Surveillance, et
- un indice d'égalité femmes hommes de 94/100, au-delà du seuil réglementaire de 75/100.

A travers les différentes instances d'Eurazeo, les femmes sont représentées à hauteur de :

- 25 % au sein du Directoire – Eurazeo compte une femme, Sophie Flak, *Managing Partner* – ESG & Digital, sur les quatre membres composant le Directoire,
- 35 % au sein du *Management Committee* – il est composé de huit femmes sur vingt-trois membres,
- 32 % au sein des équipes dirigeantes, en augmentation de 2 points depuis 2020 et au-dessus de la moyenne européenne de l'industrie du Private Equity qui s'établit à 10 %²⁸ – elles sont notamment à la tête d'un grand nombre de départements (RH, ESG, Finance et Opérations, Communication, Conformité, etc.), et
- 32 % au sein des équipes d'investissement, en augmentation de 5 points depuis 2019 et au-dessus de la moyenne européenne de l'industrie du Private Equity qui s'établit à 20 %²⁹.

²⁵ Avec l'*earnout* et le séquestre, la cession totale s'élève à 550 M€, soit un multiple *cash-on-cash* de 9,2x.

²⁶ L'indice Pénicaud-Schiappa est une obligation réglementaire française.

²⁷ En 2022, Eurazeo s'est fixé un objectif supplémentaire en matière d'égalité de rémunération, utilisant l'*unadjusted gender pay gap*, indicateur international de référence.

²⁸ 10 % des femmes occupent les positions seniors selon l'Etude 2022 de BVCA / LEVEL 20.

²⁹ 20 % des femmes au sein des équipes d'investissement selon l'Etude 2022 de BVCA / LEVEL 20.

Diversité de genre

45%

DE FEMMES DANS L'EFFECTIF
PERMANENT D'EURAZEO
supérieur aux 40 % de l'industrie du
Private Equity*

94/100

INDICE D'ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES
(PÉNICAUD-SCHIAPPA)
Pour Eurazeo SE, supérieur au seuil
minimal gouvernemental de 75/100

* Selon l'étude Diversity & Inclusion Survey 2023 BVCA/Level20 portant sur 268 entreprises du Private Equity en Europe. Source : Eurazeo, données au 31 décembre 2023.

En reconnaissance de ses progrès, Eurazeo est classé :

- Dans le 1^{er} quartile parmi 66 sociétés de Private Equity au niveau mondial selon McKinsey & Company³⁰ pour sa représentation des femmes dans les rôles d'investissement, de leadership en matière d'investissement, et dans les recrutements,
- 3^{ème} parmi 301 sociétés dans la catégorie Private Equity au niveau européen selon Honordex³¹ pour sa performance en matière de diversité, équité et inclusion, et
- 42^{ème} parmi les entreprises du SBF120 dans le Palmarès de la féminisation des instances de 2022, gagnant 13 places par rapport à 2021.

L'équipe des Ressources Humaines d'Eurazeo a défini des directives spécifiques dans ses processus de recrutement et dans sa politique de congés coparental et maternité. Elle déploie régulièrement **des initiatives de sensibilisation et de mentorat, ainsi que des formations**. Par ailleurs, au-delà des enjeux de mixité, Eurazeo favorise l'emploi pour les personnes en situation de handicap et ambitionne d'élargir le champ de ses actions à la diversité sous toutes ses formes, notamment vis-à-vis de la communauté LGBTQIA+.

Outre les actions internes, Eurazeo contribue activement à des groupes de travail, des recherches et des conférences en vue de renforcer la diversité au sein de son écosystème. Le Groupe collabore avec ses pairs et les associations professionnelles du Private Equity pour sensibiliser et développer les meilleures pratiques en la matière. Eurazeo a notamment adhéré aux chartes pour la diversité établies par SISTA, France Invest et l'*Institutional Limited Partners Association (ILPA)* et soutient depuis 2022 l'initiative #TechYourPlace en faveur de l'inclusion sociale au sein des start-ups.

Au niveau du portefeuille

Eurazeo mobilise les sociétés de son portefeuille pour qu'elles développent et renforcent leurs pratiques en matière de diversité, notamment pour s'assurer d'une parité d'au moins 40 % dans les différentes instances de Direction. Cette mesure fait partie des 20 actions ESG clés nommées les "incontournables O+", un plan de progrès ESG que le Groupe a développé pour les sociétés de son portefeuille et pour lesquels un *playbook* a été développé en 2023 pour faciliter leur mise en œuvre (voir section 3.2.2.1 Prise en compte des impacts et dépendances ESG dans le cycle d'investissement). Fin 2023, 49 % des employés des sociétés du portefeuille étaient des femmes (vs. 48 % en 2022) et 18 % des sociétés du portefeuille avaient au moins 40 % du genre le moins représenté au sein de leur première instance de direction (vs. 20 % en 2022). Eurazeo est pleinement mobilisé pour améliorer ces résultats.

Pour répondre aux demandes croissantes des *Limited Partners* américains, en 2022 le Groupe a renforcé son reporting DEI pour les sociétés de son portefeuille basées aux Etats-Unis. Ce dernier intègre dorénavant, et selon les recommandations de l'ILPA, des indicateurs relatifs à la diversité au-delà du genre.

Généraliser l'accès à la couverture sociale et favoriser un meilleur partage de la valeur

Au niveau du Groupe

Aussi fondamentaux soient-ils, les dispositifs de couverture santé et de partage de la valeur par les entreprises avec leurs salariés ne sont pas systématiques et varient considérablement d'un pays et d'un secteur à l'autre. La protection, le bien-être et l'équité sociale étant au cœur des engagements d'Eurazeo, le Groupe s'assure que 100% de ses collaborateurs disposent d'une assurance santé et accidents de la vie, et bénéficient de la valeur créée par le Groupe. Cela se traduit notamment par un accord d'intéressement ou de participation (en fonction des entités) et par la distribution d'actions gratuites chaque année, afin d'associer plus étroitement ses salariés au développement et à la performance d'Eurazeo. De plus, en 2021, Eurazeo a réalisé une augmentation de capital réservée aux collaborateurs, à laquelle 91 % des collaborateurs éligibles ont souscrit. Par ailleurs, en 2023, Eurazeo a renforcé son engagement en faveur d'un meilleur partage de la valeur en signant la Charte d'engagement de France Invest. Cette initiative incite les acteurs du capital-investissement et de la dette privée à mettre en place des mécanismes à leur niveau et à jouer un rôle moteur auprès des sociétés de leur portefeuille.

³⁰ Rapport McKinsey & Company, 2023 *State of Diversity in Global Private Markets*.

³¹ Honordex est un outil d'évaluation développé par Equality Group qui analyse la performance des sociétés en matière de diversité, équité et inclusion sur la base de données publiques.

Couverture sociale

100% DES COLLABORATEURS D'EURAZEO BÉNÉFICIENT D'UNE ASSURANCE SANTÉ ET ACCIDENTS DE LA VIE

Source : Eurazeo, données au 31 décembre 2023.

Partage de la valeur

100% DES COLLABORATEURS D'EURAZEO SONT ÉLIGIBLES À AU MOINS UN DISPOSITIF DE PARTAGE DE LA VALEUR

Au niveau du portefeuille

Eurazeo incite les sociétés de son portefeuille à progresser sur ces enjeux. Dans le cadre des 20 "incontournables O'", le Groupe incite notamment ces dernières à s'assurer que l'ensemble de leurs employés disposent d'une couverture sociale et qu'au moins 75 % d'entre eux bénéficient d'un dispositif de partage de la valeur. Les progrès des sociétés du portefeuille sont mesurés annuellement dans le cadre du reporting ESG. Fin 2023 :

- 90 % des employés des sociétés du portefeuille d'Eurazeo disposaient d'une assurance santé (vs 95 % en 2022), et
- 48 % bénéficiaient d'un dispositif de partage de la valeur (vs 46 % en 2022).

Par ailleurs, Eurazeo encourage activement les sociétés de son portefeuille à réviser leur politique en matière de prestations de santé afin d'assurer un accès égal aux services de santé pour tous les employés basés aux États-Unis, indépendamment de leur lieu de résidence. Cette démarche implique que les polices d'assurance couvrent les frais de déplacement et de traitements, entre autres, si les soins ne sont pas disponibles dans un rayon de 100 miles.

3. LEVIER #3 : ÉTENDRE NOTRE ENGAGEMENT

Ancrée dans son engagement en faveur d'une société plus inclusive, la démarche philanthropique d'Eurazeo s'inscrit pleinement dans sa volonté de **réduire les fractures sociales et de soutenir l'égalité des chances**. Cette démarche, entamée en 2004, est axée sur la protection et l'éducation de la jeunesse. Elle comprend la lutte contre la pauvreté et l'exclusion, la défense des droits humains et l'avancement de la recherche médicale. Le Groupe renforce chaque année son engagement afin d'accroître son impact sociétal. Face aux situations d'urgence, Eurazeo mobilise des fonds pour soutenir des organismes opérant sur le terrain et intervenant auprès de publics vulnérables.

En 2023, Eurazeo a apporté **un soutien actif à des projets de 19 associations à but non lucratif** (en ligne avec 2022), auxquelles 755 000 euros ont été consacrés (contre 860 000 euros en 2022). Au-delà du soutien financier, les équipes se sont impliquées tout au long de l'année dans l'organisation d'initiatives pour les associations qu'elles représentent. De plus, au regard des conséquences économiques et humaines de la guerre en Ukraine et du conflit israélo-palestinien, Eurazeo a alloué **180 000 € à des associations humanitaires pour apporter une aide d'urgence aux victimes**. Les dons ont permis de collecter et distribuer des biens de première nécessité ; de coordonner le transport et l'hébergement de réfugiés, et d'intervenir sur le terrain, en zones de conflit, pour apporter hébergement d'urgence et soutien psychologique.

Activité philanthropique 2023*

755 000€ ALLOUÉS
19 ASSOCIATIONS SOUTENUES
Projets axés sur la protection et l'éducation de la jeunesse

Aide d'urgence

Dons à des associations
180 000€
MOBILISÉS POUR SOUTENIR LA POPULATION UKRAINIENNE ET LES VICTIMES DU CONFLIT ISRAËLO-PALESTINIEN

*Hors aide d'urgence. Source : Eurazeo, données au 31 décembre 2023.

Par ailleurs, en vue de maximiser son impact sociétal et renforcer l'engagement de ses parties prenantes, Eurazeo a pris la décision de refondre son programme philanthropique. Ce dernier va prendre un nouveau cap avec l'élaboration d'un projet propriétaire axé sur l'entrepreneuriat social, en partenariat avec un acteur de référence dans ce domaine.

C. LA DURABILITE A TOUS LES NIVEAUX DE L'ORGANISATION

Les sujets de durabilité devenant de plus en plus stratégiques et étant au cœur de l'activité d'Eurazeo, il est essentiel pour le Groupe d'assurer un alignement des intérêts à tous les niveaux de l'organisation.

1. La gouvernance ESG

Eurazeo dispose d'une structure de gouvernance *best-in-class* en matière de durabilité, renforcée au fil des années :

- **Conseil de Surveillance** : Un Comité de responsabilité sociétale d'entreprise (RSE) a été créé au sein du Conseil de Surveillance en 2014 avec pour mission générale d'assister le Conseil de Surveillance dans le suivi des questions relatives à la RSE et la définition de la stratégie de durabilité du Groupe, d'anticiper les risques et les opportunités et de formuler des recommandations. Il est actuellement composé de Mme Mathilde Lemoine, Mme Stéphane Pallez, M. Roland du Luart, et M. Emmanuel Russel, représentant la société JCDecaux Holding SAS, qui en assure la présidence depuis le 7 mars 2023. Leurs travaux couvrent les thématiques environnementales, sociales, éthiques, droits humains et gouvernance, au niveau d'Eurazeo et des sociétés de son portefeuille. Début 2024, en ligne avec l'implémentation de la directive européenne sur le reporting en matière de durabilité (Corporate Sustainability Reporting Directive – CSRD), le Comité RSE participe au suivi du processus d'élaboration de l'information en matière de durabilité dans le cadre de réunions conjointes avec le Comité d'audit.
- **Directoire** : Les enjeux de durabilité sont également représentés au sein du Directoire par Sophie Flak, *Managing Partner* – ESG et Digital (voir section 5.7 Mandats et fonctions exercés par le Directoire au 31 décembre 2023). Ses principales missions en la matière consistent à définir et déployer la stratégie de durabilité d'Eurazeo, développer de nouveaux produits d'investissement durables, mener une politique de dialogue et d'engagement avec les parties prenantes et superviser l'équipe ESG et Impact. Par ailleurs, elle intervient à chaque Comité RSE et annuellement au Conseil de Surveillance pour présenter le déploiement de la stratégie O⁺, et notamment la trajectoire de décarbonation du Groupe et des sociétés du portefeuille, et la performance extra-financière du Groupe, des fonds d'impact et plus largement des sociétés du portefeuille.
- **Equipe ESG et Impact** : Eurazeo dispose d'une équipe dédiée à l'ESG et à l'impact depuis 2008. Elle est composée de neuf membres à temps plein, dont Sophie Flak. L'équipe est structurée autour de trois thématiques : la performance, l'engagement et l'environnement. Les sujets liés à la diversité, l'équité et l'inclusion (DEI) sont traités par l'équipe des Ressources Humaines. Le rôle principal de l'équipe ESG et Impact consiste à assurer la définition et la mise en œuvre de la stratégie de durabilité d'Eurazeo, à la fois au sein du Groupe et de ses investissements. Cela comprend notamment, en relation avec les sujets de durabilité et en coordination avec les autres équipes le cas échéant, de :
 - soutenir les différentes équipes sur les questions liées à leur activité, notamment les équipes d'investissement tout au long du processus d'investissement,
 - développer et sélectionner les méthodologies et les partenaires de référence,
 - engager les parties prenantes sur les questions de durabilité et leur fournir les ressources adéquates,
 - créer et maintenir les politiques et processus du Groupe selon les normes les plus exigeantes,
 - mener la campagne annuelle de reporting ESG,
 - produire les éléments de langage, documents et rapports ESG et Impact.
- **Réseau interne de coordinateurs** : Les membres de l'équipe ESG et Impact d'Eurazeo peuvent s'appuyer depuis 2021 sur un réseau interne de "coordinateurs ESG". Fort du succès de cette pratique dans les équipes d'investissement, Eurazeo l'a étendue en 2023 aux équipes Finance et Opérations, Juridique, Conformité, Risques et Audit, Relations Investisseurs, Digital, Ressources Humaines, Communication, *Client Coverage*, *Wealth Solutions*, Marketing et Développement Produits et Services Client. Ces 35 coordinateurs ESG sont les points de contact clés et les ambassadeurs de leur équipe sur ces sujets. Leur rôle consiste notamment à :
 - Diffuser les informations fournies par l'équipe ESG et Impact,
 - Promouvoir et assurer la bonne mise en œuvre des politiques et processus de durabilité,
 - Superviser et être proactif dans la mise en œuvre des plans d'actions ESG visant à atteindre les objectifs du groupe, et
 - S'informer et partager l'actualité des pratiques durables propres à leur domaine d'expertise.
- **Réseau externe d'experts** : Par ailleurs, Eurazeo a mis en place un réseau d'experts externes afin d'assister le Groupe dans le déploiement et l'atteinte de sa stratégie de durabilité. Ce réseau est enrichi de manière continue et comprend plusieurs catégories distinctes, notamment des équipes ESG de grands cabinets de conseil, des sociétés de conseil spécialisées dans l'ESG et l'impact, des *Senior Advisors* disposant d'expertises techniques spécialisées, des organismes de formation, des conseillers juridiques et des experts en audit, ainsi que des fournisseurs de technologie.

Les missions incluent notamment :

- La réalisation d'audits HSE (Hygiène, Sécurité, Environnement) lors des due diligences,
- La collecte, l'analyse et la formalisation des résultats ESG et Impact des sociétés du portefeuille lors de la campagne annuelle de reporting,
- Le contrôle et l'intégration ESG dans les processus d'investissement sur une base annuelle,
- L'organisation de sessions de formation ou de conférences pour tous les collaborateurs, y compris les dirigeants, tout au long de l'année, et
- La mise en place de *vendor due diligences* post-acquisition.

2. PROGRAMME D'ENGAGEMENT

Les sujets de durabilité constituant un facteur clé de différenciation pour le Groupe et étant de plus en plus réglementés, il est essentiel que les collaborateurs d'Eurazeo poursuivent ensemble les mêmes objectifs et disposent des outils, des méthodologies et des ressources nécessaires pour y parvenir. Cela implique notamment que tous les employés, y compris les coordinateurs ESG, les dirigeants et les membres du Conseil de Surveillance, maîtrisent les concepts clés et le contexte réglementaire, et soient en mesure de porter les engagements stratégiques d'Eurazeo en matière de durabilité.

L'équipe ESG et Impact, aux côtés de l'équipe Ressources Humaines, a mis en place un programme d'engagement qui est continuellement renforcé, et s'assure que tous les collaborateurs participent à au moins une session ESG dans l'année.

Induction

- **Une session d'induction** est planifiée pour chaque nouvel arrivant avec un membre de l'équipe ESG et Impact dans le cadre de son *onboarding*, pour se familiariser avec la stratégie de durabilité du Groupe, les pratiques et les projets en cours. Pour les stagiaires, l'induction se fait en groupe le premier jour de leur arrivée.

Sensibilisation

- **Un condensé bimensuel d'actualités** liés au développement durable et à l'impact est mis à disposition de tous les collaborateurs. Ce dispositif a été instauré en 2023.
- **Des conférences et ateliers thématiques** avec des experts sont organisés pour permettre de s'approprier certains concepts ESG, par exemple le changement climatique, la neutralité carbone, les limites planétaires ou l'économie circulaire.

Formations

- **Des sessions thématiques** sont régulièrement proposées aux collaborateurs pour renforcer la maîtrise d'un sujet particulier, par exemple : les étapes clés de la décarbonation, la mise en œuvre d'une démarche d'achats responsables, l'application de la réglementation durable (SFDR, Taxonomie, CSRD) ou encore le reporting annuel ESG.
- **Des sessions métiers** sont organisées tout au long de l'année pour répondre aux besoins et aux défis spécifiques des différentes équipes d'Eurazeo en matière de durabilité, par exemple :
 - L'intégration ESG à chaque étape du cycle d'investissement pour les équipes d'investissement,
 - L'accès et le partage des données extra-financières pour les équipes finances, et
 - La maîtrise des éléments de langage ESG et impact pour les dirigeants, coordinateurs ESG et collaborateurs interagissant avec les clients et les médias.

Matériel et outils

- **Des communications** sont diffusées régulièrement pour souligner les engagements, progrès, actualités et réalisations du Groupe, des fonds et des sociétés du portefeuille en matière de durabilité, notamment à travers les publications d'articles, de communiqués de presse, de tribunes, d'interviews et du Rapport de progrès O*.
- **Des solutions digitales clés en main** sont mises à disposition des équipes pour faciliter la mise en œuvre de la stratégie de durabilité du Groupe, dont :
 - Un outil de *screening* pour l'application de la Politique d'Exclusion du Groupe,
 - Un *data hub* ESG pour la mise à disposition des données extra-financières des fonds et des sociétés du portefeuille,
 - Des ressources pour évaluer les risques physiques des cibles d'investissement (utilisées notamment en phase de *due diligence*), et
 - Une solution pour mesurer l'éligibilité et l'alignement des investissements selon la Taxonomie européenne.
- **Une plateforme digitale propriétaire** nommée Connect a été développée en 2020 et sert de *one-stop shop* pour retrouver l'ensemble des informations susmentionnées, ainsi que des présentations, de la documentation et des vidéos. Cette plateforme est également un canal de communication pour l'équipe ESG et Impact avec les collaborateurs du Groupe et les sociétés du portefeuille.

3. REMUNERATION

Eurazeo renforce l'alignement des intérêts entre ses parties prenantes en adossant **15 % de la rémunération annuelle variable de ses dirigeants à l'atteinte d'objectifs de durabilité**. Après avoir intégré des critères de durabilité dans le mécanisme de rémunération des membres du Directoire en 2014, des *Managing Partners* en 2019, des membres des équipes d'investissement des fonds classés Article 9 (SFDR) en 2022, Eurazeo a étendu la pratique aux *Managing Directors* en 2023. La nature de ces objectifs et leur appréciation varient selon la fonction et l'instance à laquelle ils appartiennent.

- **Membres du Directoire** : L'appréciation est attribuée en fonction de la progression de l'engagement des sociétés financées pour délivrer l'objectif de décarbonation SBTi et de la progression annuelle de l'écart de rémunération non ajusté femmes-hommes. L'atteinte des objectifs est évaluée et revue annuellement en Comité des rémunérations, de sélection et de gouvernance (RSG).
- **Managing Partners** : Les objectifs sont quantitatifs et personnalisés selon leur fonction et/ou branche d'activité. Ces objectifs sont liés à l'intégration de critères ESG dans le cycle d'investissement, au bon déploiement de la stratégie de durabilité de chaque fonds, à l'atteinte de l'objectif de décarbonation SBTi ou encore à l'amélioration de la mixité dans les équipes.
- **Équipes d'investissement des fonds classés Article 9 (SFDR)** : L'ESG fait également partie des mécanismes de *carried* des équipes d'investissement des trois fonds Eurazeo classés Article 9 (SFDR) : Eurazeo Sustainable Maritime Infrastructure, Eurazeo Transition Infrastructure Fund et Nov Santé Actions Non Cotées.
- **Managing Directors** : Les objectifs sont quantitatifs et personnalisés selon leur branche d'activité. Ces derniers sont liés à l'intégration de critères ESG dans le cycle d'investissement et/ou au bon déploiement de la stratégie de durabilité du fonds.

D. INTEGRATION DE L'ESG A CHAQUE ETAPE DE LA RELATION CLIENT

Dans le cadre de ses opérations de levée de fonds et de ses relations avec ses prospects, Eurazeo adopte une approche proactive et transparente en détaillant de manière exhaustive la manière dont le groupe Eurazeo intègre les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance dans sa gestion et ses pratiques d'investissement.

L'équipe Relations Investisseurs d'Eurazeo se réfère attentivement aux directives de l'*Institutional Limited Partners Association* (ILPA) et aux Principes pour l'Investissement Responsable des Nations Unies (UNPRI). Cette approche vise à faciliter la compréhension et l'évaluation des processus ESG d'Eurazeo par les investisseurs potentiels.

Pour les fonds actuellement en cours de levée, Eurazeo complète de manière systématique le questionnaire de *due diligence* "Investissement responsable" de l'ILPA, consultable à l'adresse suivante : <https://ilpa.org/due-diligence-questionnaire/>. Ce document de référence intègre une section dédiée aux critères ESG, fournissant des informations détaillées sur les processus à l'échelle du groupe Eurazeo ainsi que pour chaque stratégie d'investissement spécifique. Eurazeo intègre ce questionnaire ILPA dans les *datarooms* de levée de fonds, simplifiant ainsi l'accès des investisseurs potentiels pour mener leur *due diligence* de manière éclairée.

L'équipe Relations Investisseurs d'Eurazeo s'engage pleinement à répondre à toutes les interrogations ESG que les investisseurs pourraient formuler. Elles sont disponibles pour prodiguer des conseils, le cas échéant, et organisent des sessions de *due diligence* dédiées, impliquant notamment l'équipe ESG & Impact dans certains cas.

1. Période de levée de fonds

L'équipe Client Services d'Eurazeo assure le suivi de la relation avec les investisseurs pendant la durée de leur investissement dans ses fonds. A ce titre, elle s'assure du traitement adéquat de toutes les requêtes reçues de la part des différents clients (Institutionnels, Wealth, Partenaires Distributeurs), les accompagne dans les processus de souscription et de rachat de parts et les tient informés des événements et performances rythmant la vie des fonds.

Dans le cadre des évolutions réglementaires en matière d'ESG, notamment avec l'entrée en vigueur de la SFDR, les missions de l'équipe Client Services d'Eurazeo intègrent notamment ces nouveaux enjeux fondamentaux. En étroite collaboration avec l'équipe ESG, elle est en charge de piloter les réponses aux questionnaires de reporting et met à disposition des investisseurs, de manière proactive, les informations ESG afférentes aux fonds. En 2023, l'équipe Clients Services a reçu plus de 60 demandes clients qui ont nécessité la complétion de 697 formulaires distincts.

2. Période d'investissement

L'équipe Service Clients d'Eurazeo assure la relation avec les investisseurs pendant la période d'investissement. A ce titre, elle répond aux interrogations des investisseurs, les accompagne dans les processus de souscription et de rachat de parts et les tient informés des performances des fonds.

Dans le cadre des évolutions réglementaires en matière d'ESG, notamment avec l'entrée en vigueur de la SFDR, le rôle de l'équipe Service Clients d'Eurazeo évolue pour intégrer ces nouveaux enjeux. En étroite collaboration avec l'équipe ESG, elle veille à ce que les demandes ESG provenant des différents investisseurs soient correctement prises en charge. Pour ce faire, ils coordonnent leurs efforts avec les autres équipes d'Eurazeo afin de fournir des réponses appropriées dans les délais impartis.

3. Dialogue avec les investisseurs

Eurazeo communique régulièrement avec ses investisseurs au sujet de l'ESG, lors de l'Assemblée Générale des actionnaires, au travers de la publication de son Document d'enregistrement universel 2023, rapport de progrès O+, ou de rapports de fonds dédiés. Des échanges ad-hoc sont également organisés.

E. CADRES ET INITIATIVES MONDIALEMENT RECONNUS



Les Principes pour l'Investissement Responsable (PRI) est une initiative internationale qui promeut les pratiques d'investissement responsable auprès des investisseurs à travers six principes directeurs. Eurazeo a adhéré aux PRI en 2009 et s'est donc engagée à intégrer les facteurs ESG dans ses décisions d'investissement. Eurazeo rend compte annuellement aux PRI et publie son rapport d'évaluation sur son site internet.



Les Objectifs de Développement Durable (ODD) constituent un cadre développé par les Nations Unies pour parvenir à un avenir meilleur et plus durable pour tous. Les due diligences ESG d'Eurazeo s'appuient en partie sur ce cadre pour identifier les contributions positives et les impacts négatifs des activités de chaque société cible. Eurazeo identifie également la manière dont ses fonds thématiques ESG contribuent aux ODD.



Le Pacte mondial des Nations unies est la plus grande initiative mondiale en matière de développement durable des entreprises. Il vise à mobiliser et à soutenir les entreprises pour qu'elles alignent leurs stratégies et leurs opérations sur les dix principes relatifs aux droits humains, au travail, à l'environnement et à la lutte contre la corruption, et qu'elles prennent des mesures pour faire progresser des objectifs sociétaux plus larges tels que les ODD. Eurazeo a adhéré à l'UNGC en 2014.



Les Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de humains constituent un ensemble de lignes directrices élaborées par le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits humains pour aider les Etats et les entreprises à prévenir, traiter et réparer les violations des droits de humains commises dans le cadre d'activités commerciales. Ces principes directeurs sont intégrés dans les politiques d'investissement responsable et de droits humains d'Eurazeo.



Les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales constituent la norme internationale la plus complète en matière de conduite responsable des entreprises. Ils reflètent les attentes concernant la conduite que les gouvernements et les entreprises doivent adopter pour agir de manière responsable. Ces principes directeurs sont intégrés dans les politiques d'investissement responsable et de droits humains d'Eurazeo.

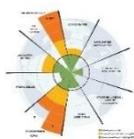


Le groupe de travail sur les informations financières liées au climat invite le secteur financier à accroître sa sensibilisation et sa transparence en ce qui concerne les questions climatiques. Ce cadre propose aux entreprises un ensemble de recommandations en matière d'information afin d'évaluer et de tarifier de manière appropriée un ensemble spécifique de risques liés au changement climatique. Eurazeo s'est engagé à suivre les recommandations de la TCFD, en publiant chaque année son empreinte carbone et en rendant compte annuellement de ses progrès, et a réitéré son engagement en 2021 en rejoignant l'OPSWF.



L'initiative Science Based Targets est un partenariat entre le CDP, le Pacte Mondial des Nations Unies, le World Resources Institute et le WWF. Elle aide les entreprises à fixer des objectifs de réduction des GES conformes aux faits scientifiques et les oblige à rendre compte chaque année de leurs progrès. Les objectifs sont fixés pour répondre aux termes de l'Accord de Paris. Eurazeo a été la première société de capital-investissement en Europe à signer l'engagement en 2020 et a été présentée dans le guide Science-Based Targets : "Financial sector

Science-Based Targets guidance". Les objectifs d'Eurazeo ont été approuvés début 2022 par le SBTi. Fixés pour 2025 et 2030, ils concernent à la fois le Groupe et les sociétés éligibles de son portefeuille.



Le concept de limites planétaires a été élaboré par un groupe de 28 scientifiques de renommée internationale. Il s'agit de seuils que l'humanité ne devrait pas dépasser afin d'assurer la résilience et la stabilité du système terrestre, et ainsi continuer à prospérer pour les générations à venir. Eurazeo s'est engagé à analyser la matérialité des limites planétaires pour les sociétés de son portefeuille et à formaliser des plans de progrès.



La Convention sur la diversité biologique est un instrument juridique international pour " la conservation de la diversité biologique, l'utilisation durable de ses éléments et le partage juste et équitable des avantages découlant de l'exploitation des ressources génétiques ". Eurazeo a conçu sa stratégie de biodiversité en cohérence avec les objectifs de la Convention sur la Diversité Biologique.



Le Science Based Targets Network est une collaboration d'organisations et d'organismes internationaux à but non lucratif qui aident les entreprises à fixer des objectifs scientifiques pour l'ensemble des écosystèmes terrestres. C'est l'équivalent du SBTi pour la nature. Eurazeo a conçu sa stratégie biodiversité autour des principes de la méthodologie Science-Based Targets for Nature développée par le SBTN.



Eurazeo a adhéré à l'initiative Diversity in Action, qui promeut la Diversité, l'Équité et l'Inclusion (DEI) dans le secteur du Private Equity. Elle comprend un large éventail d'actions couvrant la gestion des talents, la gestion des investissements et l'engagement de l'industrie. De plus, Eurazeo utilise les questionnaires de due diligence fournis par l'ILPA car ils offrent le meilleur standard du marché et contiennent une section ESG exhaustive.



L'initiative Carbone 200 (ic20), renommée initiative Climat International (iCI), a été lancée en 2015 sous l'impulsion d'Olivier Millet, membre du Directoire d'Eurazeo et Managing Partner Small-mid buyout. C'est la première initiative internationale du capital-investissement qui œuvre à la réalisation des objectifs de l'Accord de Paris en encourageant les acteurs de l'industrie à gérer et réduire les émissions de GES des sociétés de leurs portefeuilles. Cette initiative est soutenue par les PRI.



Eurazeo renforce sa contribution sur la mesure des émissions évitées à travers son engagement aux côtés de l'association *Climate Dividends* qui vise à accélérer le financement de la transition bas carbone. En développant le "dividende climat", l'initiative souhaite fiabiliser la mesure de ce nouvel indicateur extra-financier et ainsi valoriser les entreprises qui agissent pour la décarbonation. Début 2024, sous l'impulsion d'Eurazeo, deux sociétés du portefeuille d'Eurazeo Transition Infrastructure Fund (ETIF) – TSE et Ikaros Solar Group – ont rejoint Climate Dividends. Dans ce cadre, une méthodologie d'évaluation des émissions évitées spécifique à l'énergie solaire sera développée et validée par un Comité scientifique, afin d'être partagée en *open source*, fournissant ainsi une référence pour d'autres entreprises du même secteur.



En 2023, Erwann Le Ligné, Partner – Buyout, a été nommé Président du Comité ESG d'Invest Europe, association européenne du capital-investissement, après en avoir été le Vice-président depuis 2018. Ce Comité vise à promouvoir et encourager les pratiques d'investissement responsable auprès des membres d'Invest Europe et plus largement à travers l'industrie du Private Equity. Par ailleurs, dans le cadre de ses fonctions, Erwann Le Ligné est co-responsable du groupe de travail d'Invest Europe sur "l'impact".

II. PRISE EN COMPTE DES IMPACTS ET DEPENDANCES ESG DANS LE CYCLE D'INVESTISSEMENT

L'intégration de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) tout au long du processus d'investissement est au cœur du modèle d'affaires d'Eurazeo. Elle participe à la transformation et à la croissance pérenne des sociétés financées, et influence les décisions d'investissement, de réinvestissement ou de cession. La non prise en compte des critères ESG à chaque étape de prise de décision constitue un risque fiduciaire, réglementaire et réputationnel.

Pour répondre à cet enjeu, Eurazeo a défini une politique d'investissement responsable qui s'applique à l'ensemble de ses activités de *Private Equity*, de *Private Debt* et de *Real Assets*. Son respect et son déploiement sont suivis à travers un reporting d'indicateurs précis, et intégrés dans les critères de rémunération des dirigeants.

A noter que selon la branche d'activité, le type d'investissement et le montant investi, les critères peuvent s'appliquer différemment et/ou ne pas être pertinents. Néanmoins, sont mis en œuvre de manière systématique :

- la conformité de la cible d'investissement avec la Politique d'Exclusion d'Eurazeo ;

- la réalisation d'une *due diligence* ESG pour et avant chaque investissement ;
- la mesure de l'intégration ESG dans les modèles d'affaires des sociétés financées.

Depuis 2021, ces indicateurs font l'objet de contrôles de cohérence par un organisme tiers indépendant, PwC, dont le rapport d'assurance modéré est disponible dans le Document d'Enregistrement Universel.

Par ailleurs, afin de garantir le bon respect des politiques ESG, une part significative de la rémunération variable des dirigeants d'Eurazeo est adossée à ces indicateurs.

Zoom sur les spécificités liées aux fonds classés Article 9

Les fonds Eurazeo classés Article 9 suivent rigoureusement la Politique d'Investissement Responsable d'Eurazeo et mettent en œuvre des exigences renforcées en raison de leur objectif d'investissement durable. Ces conditions sont détaillées dans la Méthodologie d'Investissements Durables d'Eurazeo, dans la documentation constitutive des fonds, dans les publications réglementaires et dans les rapports de progrès spécifiques.

A. PREINVESTISSEMENT

1. Conformité avec la Politique d'Exclusion

La démarche adoptée par Eurazeo se veut ambitieuse et équilibrée pour accélérer la transition vers une économie bas carbone et plus inclusive.

La Politique d'Exclusion d'Eurazeo formalise des restrictions d'investissement vis-à-vis de sociétés qui opèrent dans des secteurs ou qui ont des activités ayant des impacts négatifs potentiels sur l'environnement, la santé humaine ou la société.

On y distingue deux catégories : des exclusions strictes et des restrictions d'investissement avec seuil.

- La première catégorie regroupe certains secteurs dont les impacts négatifs directs ou indirects sont incompatibles avec la démarche d'investisseur responsable d'Eurazeo ou ne peuvent être surmontés par une transformation des activités. Eurazeo n'investira pas dans ces secteurs. Sont notamment prohibés les investissements dans les sociétés ayant pour activité principale la production ou la commercialisation de charbon, de pétrole, de gaz ou opérant dans le secteur de la pornographie ;
- La seconde catégorie comprend des secteurs pour lesquels un seuil de matérialité est prévu. Cette approche permet d'éviter l'exclusion de sociétés dont le chiffre d'affaires sur les secteurs concernés est inférieur à 20 %. Le cas échéant, Eurazeo est prêt à les accompagner dans la transformation de leurs activités à condition que les objectifs de transformation soient formalisés pour assurer la conformité dans les meilleurs délais.

La liste des secteurs inclus dans la Politique d'Exclusion est revue de manière périodique pour tenir compte des évolutions socio-environnementales.

Par ailleurs, et quel que soit le secteur économique concerné, certaines pratiques entraînent également une exclusion tels que la corruption, le blanchiment d'argent, les atteintes aux droits humains, les activités en zone de conflit et les atteintes aux principes de l'Organisation internationale du travail (OIT), à savoir :

- L'atteinte à la liberté d'association et la reconnaissance effective du droit de négociation collective ;
- Toute forme de travail forcé ou obligatoire ;
- Le travail des enfants ;
- Toute discrimination en matière d'emploi et de profession.

Prise en compte dans la décision d'investissement

Chaque équipe d'investissement s'assure de la conformité de la cible d'investissement avec la Politique d'Exclusion d'Eurazeo. Un outil numérique a été développé en interne pour faciliter la bonne application de cette politique. La conformité de la cible d'investissement avec la Politique d'Exclusion est revue lors du Comité d'investissement et est un prérequis incontournable à tout financement.

Zoom sur les spécificités liées aux fonds classés Article 9

Au-delà de la conformité avec la Politique d'Exclusion d'Eurazeo, des restrictions d'investissement additionnelles peuvent s'appliquer aux fonds classés Article 9 selon leur secteur et/ou leur objectif d'investissement durable.

2. Réalisation d'une due diligence ESG

Critères étudiés

Lors des phases de *due diligence*, Eurazeo a pour objectif d'identifier et d'analyser les principaux risques, opportunités, impacts et dépendances ESG de la cible d'investissement. L'approche couvre les dimensions suivantes : social, environnement, sociétal, chaîne d'approvisionnement, éthique et gouvernance.

Eurazeo a spécifiquement identifié les risques liés au changement climatique et à la biodiversité comme pouvant avoir des effets néfastes sur certaines entreprises de son portefeuille, notamment (i) leur intégrité physique et leur capacité opérationnelle sur site, (ii) la résilience de leurs modèles économiques, et (iii) leur capacité à prévenir les dommages environnementaux. Selon leur localisation ou leur type d'activité, les impacts du changement climatique et de la biodiversité peuvent être identifiés comme étant significatifs et comporter des risques financiers. Les impacts potentiels peuvent affecter, entre autres, la production, la santé et la sécurité des employés, les coûts opérationnels et l'assurance. Au contraire, si l'organisation anticipe de manière proactive le changement climatique, en abordant à la fois ses dimensions physiques et de transition par l'adoption d'un modèle économique résilient aligné sur une trajectoire à faible émission de carbone, les risques climatiques peuvent être atténués, et dans certains cas, transformés en opportunités.

Pour conduire ces analyses, Eurazeo applique le principe de double matérialité qui vise à étudier l'impact des risques et des opportunités ESG sur l'entreprise, ainsi que ceux que l'entreprise fait peser sur la société. L'analyse est aussi guidée par le cadre des Objectifs de Développement Durable (ODD) visant à identifier les contributions positives et les impacts négatifs (ou obstruction) des activités de l'investissement considéré. Eurazeo conduit cette évaluation au niveau des opérations des entreprises d'une part et au niveau de ses produits et services d'autre part.

Depuis 2021 et quand pertinent, Eurazeo évalue l'éligibilité et l'alignement des cibles d'investissement à l'aune de la Taxonomie Européenne en analysant le respect des critères techniques et critères de non-nuisance (DNSH).

Le schéma ci-dessous présente une liste non-exhaustive des critères étudiés pendant une *due diligence* ESG. Elle découle notamment des recommandations et/ou exigences liées aux initiatives, standards et réglementations suivantes :

- La Déclaration de Performance Extra-Financière (DPEF) ;
- Les 10 principes du Pacte Mondial des Nations Unies ;
- Les Objectifs de Développement Durable (ODD) des Nations Unies ;
- Les Principes pour l'Investissement Responsable (PRI) des Nations Unies ;
- La *Materiality Map du Sustainability Accounting Standards Boards (SASB)* ;
- Les indicateurs d'incidences négatives ou principales incidences négatives (PAI) inclus dans le projet des normes techniques de réglementation associées au règlement (UE) 2019/2088 (règlement « Disclosure ») ;
- Les objectifs de l'Accord de Paris ;
- La *Task Force on Climate-related financial Disclosure (TCFD)* ;
- La Taxonomie européenne (critères techniques et de non-nuisance et garanties sociales minimales) ;
- La loi sur le Devoir de Vigilance.

	ODD AFFÉRENTS	THÈMES	
ENVIRONNEMENT		Politique générale Démarche, sensibilisation/formation, prévention des risques, provisions et garanties Dérèglement climatique Sources des émissions, trajectoire de décarbonation, risques physiques et de transition, résilience, contribution	Eau Eau douce, océan, évaluation d'impact, capacité à réduire l'impact, protection Biodiversité Évaluation d'impact, capacité à réduire l'impact, protection Autres limites planétaires Évaluation d'impact, capacité à réduire l'impact, protection Éligibilité et alignement à la Taxonomie Principales incidences négatives liées aux enjeux environnementaux (10 indicateurs) ⁽¹⁾
	SOCIAL		Emploi Effectifs, évolutions, <i>turnover</i> et rémunérations Organisation du travail Temps de travail et absentéisme Formation Politiques, heures dispensées
SOCIÉTAL			Impact territorial, économique et social Emploi, développement local Relation avec les parties prenantes Attentes, dialogue, partenariat Mécénat d'entreprise Dons à des associations
	ÉTHIQUE ET GOUVERNANCE		Loyauté des pratiques Éthique, corruption, fiscalité Santé et sécurité des consommateurs et des utilisateurs Qualité, communication, transparence Droits Humains Actions engagées



Due diligence réalisée avec une double approche de matérialité. Les critères susmentionnés ne sont appliqués que lorsqu'ils sont pertinents.
 (1) Émissions de GES, empreinte carbone, intensité des émissions de GES des entreprises financées, exposition à des entreprises opérant dans le secteur des combustibles fossiles, part de la consommation et de la production d'énergie non renouvelable, intensité de la consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique, activités affectant négativement les zones sensibles à la biodiversité, émissions d'eau, ratio de déchets dangereux et absence d'initiatives pour réduire les émissions carbone. (2) Violation des principes du Pacte Mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des multinationales, absence de processus et de mécanismes de contrôle de la conformité aux principes du Pacte mondial des Nations unies et aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des multinationales et exposition à des armes controversées (mines anti-personnelles, armes à sous-munitions, chimiques et biologiques).

La *due diligence* ESG peut s'appuyer sur :

- Des recherches documentaires à partir d'études, référentiels sectoriels et thématiques, articles de presse sur le secteur d'activité ainsi que sur les concurrents ;
- Une analyse des documents mis à disposition via la *data room* et
- L'analyse d'un questionnaire ESG rempli par le management de la cible d'investissement.

Selon les cas, des recherches plus approfondies peuvent être réalisées via des entretiens avec le management, des experts ou au travers de *due diligences* réalisées par des cabinets externes et des audits de sites.

Prise en compte dans la décision d'investissement

Les conclusions de la *due diligence* ESG sont incluses dans la note d'investissement du Comité d'investissement afin d'éclairer sa prise de décision. La réalisation d'une *due diligence* ESG pour chaque investissement est un prérequis pour tout financement.

Clauses ESG dans la documentation juridique

Dès l'envoi des documents pré-contractuels aux investissements cibles, Eurazeo informe la société de ses engagements et de ses attentes en matière d'ESG. Ces engagements et attentes sont ensuite reflétés dans les documentations juridiques finales (pacte d'actionnaires, *Side Letters*, ...).

Les clauses sont définies selon la nature des investissements et concernent notamment les critères d'exclusions, la réalisation d'un reporting ESG annuel pour mesurer le déploiement, l'avancement et les résultats des programmes ESG ou encore la mesure du déploiement d'une stratégie de décarbonation (bilan carbone, objectifs de décarbonation, ...). En 2023, 97 % des documentations juridiques des investissements ont intégré des clauses ESG.

Objectifs ESG adossés aux financements

Après avoir indexé de manière pionnière sa ligne de crédit syndiqué à des critères ESG dès 2020, Eurazeo a négocié le premier unitranche ESG pour l'un de ses investissements. Adossée à cinq critères ESG, la marge de ce financement est ajustée annuellement en fonction de l'atteinte de ces objectifs. Depuis, cette pratique s'est généralisée pour les nouveaux investissements, toutes stratégies confondues au niveau d'Eurazeo. Plus globalement, il s'agit aujourd'hui d'une pratique répandue au sein du secteur financier, relevant progressivement l'ambition des critères ESG définis. En 2023, 100 % des

financements de l'activité Direct Lending ont intégré des critères ESG. Les critères intègrent l'ensemble des dimensions ESG, sont adaptés aux enjeux les plus matériels de la société.

B. PERIODE DE DETENTION : ENGAGEMENT

Eurazeo accompagne les sociétés financées pendant toute la durée de l'investissement. Selon les stratégies, cet accompagnement peut prendre des formes différentes. Néanmoins, un socle commun, détaillé ci-dessous, est mis en œuvre avec l'ensemble des investissements. Pour assurer son déploiement, l'équipe ESG travaille en étroite collaboration avec les équipes d'investissement.

Plan de progrès : les « Incontournables O+ »

Eurazeo a développé un plan de progrès ESG qui permet aux entreprises financées d'intégrer l'ESG dans leur modèle d'affaires et de progresser au fil des années, quelle que soit leur taille ou leur maturité en la matière.

Ce plan intègre 20 « incontournables O+ » qui permettent de construire une feuille de route ESG équilibrée, complète et performante. La progression des entreprises est mesurée selon quatre niveaux – bronze, argent, or et platine – selon le nombre de critères mis en œuvre.

Ce dispositif permet également de définir le niveau cible requis pour les entreprises dont Eurazeo est actionnaire majoritaire, soit le niveau or, en conformité avec les ambitions du Groupe et les exigences réglementaires.

Ces critères sont amenés à évoluer au fil du temps pour tenir compte des évolutions en matière d'ESG.

Le déploiement de ces critères par les sociétés de portefeuille est présenté annuellement dans le rapport de progrès O+ d'Eurazeo, et mis à disposition des différentes parties prenantes du Groupe.

Incontournables O+

 <p>Actions transverses</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Nommer un coordinateur RSE - Réaliser une analyse de matérialité des enjeux RSE* - Formaliser une politique ou une stratégie RSE - Définir des objectifs RSE quantitatifs - Réaliser un reporting RSE
 <p>Actions environnementales</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Mesurer son empreinte carbone - Définir une trajectoire de décarbonation alignée Accord de Paris - Mettre en œuvre des initiatives de réduction des émissions carbone - Réaliser une analyse des impacts et dépendances liés à la biodiversité et formaliser un plan d'action ou une stratégie <i>(si matériel)*</i> - Réaliser une analyse des impacts et dépendances liés à l'eau et formaliser un plan d'action ou une stratégie <i>(si matériel)*</i>
 <p>Actions sociales</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Garantir une assurance santé, vie et invalidité à 100 % des employés - Mettre en place un mécanisme de partage de la valeur pour min. 75 % des employés - Atteindre un écart de rémunération non ajusté femmes-hommes inférieur à 15 %* - Atteindre 40 % du genre le moins représenté dans la 1ère instance décisionnaire - Déployer un code de conduite des fournisseurs*
 <p>Actions de gouvernance</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Discuter des enjeux RSE au niveau du Conseil - Atteindre 30 % de membres indépendants au niveau du Conseil - Atteindre 40 % du genre le moins représenté au niveau du Conseil - Mettre en œuvre un code d'éthique des affaires, de lutte contre la corruption et de défense des droits humains* - Intégrer des critères RSE dans le mécanisme de rémunération du dirigeant

*Les actions indiquées par un astérisque ont évolué en 2023 (nature de l'action ou méthodologie).

**Hors Private Funds Group.

Tableau de bord



Reporting ESG annuel

Eurazeo mesure l'intégration ESG dans les modèles d'affaires des sociétés financées à travers un reporting ESG annuel, incluant depuis 2021 les principales incidences négatives (PAIs).

Depuis 2008, Eurazeo a mis en place une campagne de reporting ESG destinée à collecter et transmettre des informations sur les principales actions ESG mises en œuvre par les sociétés du portefeuille. Au départ déployé à ses investissements directs majoritaires, cet exercice a progressivement été déployé à l'ensemble des investissements, toutes stratégies confondues. En 2023, le reporting ESG couvre ainsi 477 sociétés et 139 Assets³².

Chaque année Eurazeo met à jour le référentiel de reporting pour prendre en compte les évolutions réglementaires. Les sociétés sont ensuite formées pour assurer la compréhension du référentiel. Ce dernier est mis à leur disposition sur une plateforme numérique.

³² Hors activité Private Funds Group dont le reporting ESG a lieu au deuxième trimestre pour répondre aux contraintes du secteur.

Post reporting, Eurazeo, partage avec chaque société un rapport ESG consolidant l'ensemble des données collectées, une comparaison par rapport à l'historique et des données de benchmark (quand disponibles). Depuis 2021, Eurazeo calcule également une trajectoire de décarbonation illustrative pour chaque société, avec un scénario de coût du carbone associé. Suite au reporting, des sessions de travail peuvent être organisées avec les sociétés pour échanger sur les résultats et identifier les priorités pour l'année en cours. Ces réunions sont systématiques pour les investissements majoritaires en *buyout*.

Zoom sur les spécificités liées aux fonds classés Article 9

Les référentiels de reporting des fonds classés Article 9 intègrent des indicateurs spécifiques permettant d'évaluer l'alignement des sociétés financées avec les objectifs du fonds.

Mise à disposition de ressources, d'outils et de formations ESG

Pour faciliter la compréhension et l'intégration des enjeux ESG, Eurazeo a développé en 2020 Connect, une plateforme numérique ouverte à toutes les sociétés dont il est actionnaire. Une communauté dédiée à la responsabilité permet aux dirigeants et responsables ESG des sociétés d'accéder à des documents, outils et formations qui adressent les différentes dimensions de l'ESG.

À titre d'exemple, la plateforme intègre un outil de reporting ESG, un calculateur carbone ou encore un outil d'évaluation des risques ESG des fournisseurs. Via cette plateforme, Eurazeo organise régulièrement des webinaires où des experts interviennent sur des sujets tels que le changement climatique, le numérique responsable ou les nouvelles attentes des consommateurs.

Politique de vote

Le groupe Eurazeo est un investisseur de long terme. Véritable partenaire, le Groupe entretient un dialogue régulier avec la direction des entreprises qu'il finance. Cela se matérialise en particulier lors des Conseils de Surveillance ou d'Administration. Le Groupe a adapté sa démarche de dialogue et d'engagement auprès des sociétés qu'il finance à travers des instruments de dette afin de tenir compte de sa position plus limitée dans la gouvernance de l'entreprise en tant que prêteur. Le Groupe gère majoritairement des actifs non cotés ; néanmoins s'agissant des titres négociés sur un marché réglementé, la Politique d'engagement du Groupe s'exprime à travers la Politique de vote.

Spécificités selon les stratégies

- Les fonds classés Article 9 : le référentiel de reporting ESG intègre des questions visant à évaluer l'alignement de la cible d'investissement avec le mandat du fonds et sa capacité à réaliser l'objectif d'investissement durable ;
 - Les investissements minoritaires : en collaboration avec les équipes d'investissement, Eurazeo incite les sociétés à déployer les Incontournables O⁺ en mettant à disposition des sociétés l'écosystème d'outils, de services et de partenaires développé par Eurazeo ;
 - La dette : Eurazeo a généralisé la mise en place de financements adossés à des critères ESG, liés au climat (décarbonation) et à l'inclusion. Ces financements constituent un outil puissant pour rallier les différentes parties autour des efforts à fournir pour atteindre des objectifs ESG ;
- Le fonds de fonds : Eurazeo intègre systématiquement l'ESG dans les clauses juridiques. Eurazeo impose ainsi certains critères par le biais des *sides letters*, notamment la prise en compte des critères ESG dans la sélection puis la gestion des investissements, ou encore la réalisation d'un reporting ESG annuel.

C. DESINVESTISSEMENT

Lors de la phase de cession, selon la matérialité de l'enjeu, un état des lieux ESG est réalisé et mis à disposition des acquéreurs potentiels afin de rendre compte des progrès accomplis depuis l'acquisition et de la performance extra-financière de l'entreprise cédée.

Pour ses activités *buyout*, la mise à disposition d'informations ESG en dataroom est systématique. Eurazeo vise à étendre cette pratique à l'ensemble de ses branches d'activités. Dans certains cas, Eurazeo peut faire réaliser des *vendor due diligences* ESG spécifiques par un tiers externe.

D. RESULTATS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE D'EURAZEO

	2023	2022
Part des acquisitions de l'année alignées avec la politique d'exclusion	100 %	100 %
Part des acquisitions de l'années ayant fait l'objet d'une <i>due diligence</i> ESG ⁽¹⁾	100 %	100 %
Part des investissements ayant répondu au reporting ESG ⁽²⁾	78 %	71 %

(1) Selon les branches d'activités et du type d'investissement, la due diligence ESG peut être internalisée et prendre la forme d'un questionnaire ESG, accompagné selon les cas d'une analyse spécifique interne ou externe.

(2) Hors activité Private Funds Group

III. DEMARCHE DE PRISE EN COMPTE DES CRITERES ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE QUALITE DE GOUVERNANCE DANS LA GESTION DES RISQUES

Les évènements dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance peuvent avoir des impacts négatifs sur la valeur des investissements d'Eurazéo. Comme décrit dans la Politique d'investissement responsable disponible dans la section Responsabilité du site internet d'Eurazéo, le Groupe intègre les risques ESG à chaque étape du processus d'investissement :

- **La Politique d'exclusion d'Eurazéo**, disponible dans la section Responsabilité de notre site internet et décrite dans la section précédente de ce rapport, exclut les investissements dont les revenus proviennent à plus de 20% de secteurs sensibles (charbon, huile de palme, énergie nucléaire), ceux dans les titres émis par des entreprises impliquées dans des activités hautement controversées (comme la production de tabac, la production d'armes controversées) et en violation grave avec les principes du Pacte Mondial des Nations Unies. Cette politique d'exclusion est un instrument efficace pour limiter une grande variété de risques en matière de durabilité, allant du changement climatique et des pertes de diversité aux risques pour la santé.
- Une **procédure d'évaluation est appliquée au cours de la phase de préinvestissement** dans le but d'identifier et analyser toutes les considérations sociales, environnementales, sociétales, éthiques ainsi que les considérations liées à l'approvisionnement ou la gouvernance, en prenant en compte les 17 Objectifs de Développement Durable des Nations Unies, un cadre commun pour intégrer le développement durable au sein des organisations. Cette procédure est basée sur les données fournies par l'entreprise, les opinions et études des experts consultés ainsi que les données publiquement disponibles. Le résultat final de l'évaluation prend la forme d'une fiche d'indicateurs.
- Les **pactes d'actionnaires** intègrent des clauses d'audit et de reporting ESG. Les indicateurs ESG sont collectés annuellement pour contrôler le progrès des entreprises. Ces indicateurs couvrent une grande variété d'enjeux ESG, allant du changement climatique et la biodiversité aux enjeux de gouvernance. Le suivi des progrès est communiqué dans un rapport annuel.

Eurazéo a spécifiquement identifié les risques liés au changement climatique comment pouvant avoir des effets défavorables sur certaines société du portefeuille, notamment (i) sur l'intégrité physique et l'opérabilité des sites, (ii) sur la résilience de leur modèle ou encore (iii) sur leur capacité à prévenir les dommages sur l'environnement.

Selon la localisation ou le type d'activité, les effets du changement climatique peuvent être identifiés comme matériels et porteurs de risques notamment financiers. Les impacts potentiels peuvent notamment toucher la production, la santé et la sécurité des employés, les coûts opérationnels ou encore les assurances :

- **Risques physiques directs à court terme** (exemple : inondation générant des dégâts et un arrêt de l'activité) ou à plus long terme (pérennité, qualité d'accès et d'approvisionnement aux ressources critiques : matières premières, eau ou énergie ; déplacement de l'activité lié à l'élévation du niveau de la mer...);
- **Risques de transition** : capacité de l'entreprise à s'adapter aux effets du changement climatique en fonction de la résilience de son activité (incapacité de substitution pour les ressources potentiellement pénuriques, interdiction totale ou partielle de l'activité ou de l'utilisation de matières premières, changement de comportement des clients), de son modèle industriel (incapacité d'adaptation de l'outil de production et de distribution face aux contraintes réglementaires, énergétiques, ou de la chaîne d'approvisionnement) ou de son modèle économique (incapacité de l'entreprise à maintenir un niveau de performance économique si elle fait face à tout ou partie des risques évoqués ci-dessus).

Dans le cadre de sa stratégie ESG, Eurazéo réalise des due diligence ESG sur chacun des dossiers d'investissement qui entrent en phase d'étude avancée.

Aucun risque ESG majeur n'a été avéré sur la période. Par conséquent, l'estimation quantitative est à ce stade non significative. Dans le cadre des travaux préparatoires à la réglementation CSRD, Eurazeo, à travers son analyse de double matérialité, mesurera prochainement l'impact financier des différents risques et enjeux identifiés.

Une description plus détaillée de la manière dont les enjeux ESG sont intégrés dans le processus d'investissement peut être trouvée dans la Politique d'investissement responsable d'Eurazeo. Les risques en matière de durabilité sont également intégrés au niveau du Groupe :

- Un **dispositif de contrôle interne et de gestion des risques** est mis en place sous la supervision du Directoire et animé par une Direction dédiée afin d'identifier, prévenir et limiter l'impact de ces principaux risques. L'ESG fait partie intégrante des évaluations des risques qui sont conduites.
- En 2015, Eurazeo a mis en place un **Code de conduite** signé par l'ensemble des collaborateurs. La mise en œuvre d'une approche éthique dans la conduite des affaires permet de réduire les risques de durabilité.
- Eurazeo a développé un **outil de cartographie et d'analyse de la matérialité des risques ESG d'un portefeuille de fournisseurs**. Cette analyse permet de hiérarchiser les fournisseurs devant faire l'objet d'une vigilance particulière.

Des informations plus détaillées concernant les risques en matière de durabilité au niveau du Groupe peuvent être trouvées dans le Document d'Enregistrement Universel publié dans la section Media Center du site internet d'Eurazeo.

L'intégration de l'ESG à chaque étape du cycle d'investissement participe à la transformation et à la croissance pérenne des sociétés financées, et influence les décisions d'investissement, de réinvestissement ou de cession. La non prise en compte des critères ESG à chaque étape de prise de décision constitue un risque fiduciaire, réglementaire et réputationnel. Pour répondre à cet enjeu, Eurazeo a défini une politique d'investissement responsable qui s'applique à l'ensemble de ses activités.

IV. TAXONOMIE EUROPEENNE ET COMBUSTIBLES FOSSILES

A. TAXONOMIE EUROPEENNE

Au 31 décembre 2023, Eurazeo et ses sociétés de gestion comptabilisent un total de 441 employés. Par conséquent, Eurazeo et ses sociétés de gestion ne sont pas assujetties à l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 du 18 juin 2020 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables (« Règlement Taxonomie »). A ce titre, les sociétés de portefeuille ayant fait l'objet en 2022 d'une analyse et d'une mention dans la section 3.2.6 Taxonomie dans l'URD 2022 (à hauteur de 8%) sont aujourd'hui sorties du périmètre.

Les sociétés de portefeuille des fonds d'investissements alternatifs gérés n'étant pas elles-mêmes assujetties à l'article 8 du règlement Taxonomie, Eurazeo n'a pas été en mesure de produire les données requises. Dans ce contexte, Eurazeo a adopté une approche conservatrice excluant l'utilisation de données estimées qui se sont avérées soit inexistantes, soit incomplètes ou encore peu fiables. C'est la raison pour laquelle le pourcentage d'investissements (chiffre d'affaires, Opex, Capex) éligibles et alignés sur la Taxonomie européenne ex-post ne peut être renseigné pour l'année 2023.

Néanmoins, Eurazeo s'est doté dès 2022 d'un outil pour mesurer et calculer l'éligibilité et l'alignement des activités de ses fonds Article 9 à la Taxonomie Européenne. L'éligibilité et l'alignement sont calculés pour ces fonds spécifiquement, et les données publiées dans les rapports d'impacts dédiés.

B. COMBUSTIBLES FOSSILES

Indicateur d'Eurazeo Eurazeo	2023	2022
Part d'investissements dans les secteurs des combustibles fossiles	0 %	0 %

V. LISTE DES PRODUITS FINANCIERS MENTIONNES EN VERTU DE L'ARTICLE 8 ET 9 DU REGLEMENT DISCLOSURE (SFDR)

Au 31.12.2023, Eurazeo gère en direct 35 milliards d'euros, dont 21 milliards classés Article 8 et 9 selon SFDR, soit 75 % des encours totaux hors bilan. La liste des fonds EGI, EIP et Kurma Partners classés Article 8 et 9 est détaillée ci-dessous :

Eurazeo Global Investor

Nom du fonds	Encours au 31/12/2023 (M€)	Classification SFDR
Ariès Eurazeo Fund	31	Article 8
C. Development	149	Article 8
EC V Parallel Fund	923	Article 8
EGF III Co-invest Fund : Birds Nest Compartment I	52	Article 8
EGF III Co-invest Fund : Birds Nest Compartment II	15	Article 8
EGF III Co-invest Fund : Birds Nest Compartment III	20	Article 8
Euler Hermes Digital Ventures	6	Article 8
Eurazeo Capital V - BS	1 269	Article 8
Eurazeo Capital V FF B	2	Article 8
Eurazeo Capital V SCSp	142	Article 8
Eurazeo Corporate Relance	62	Article 8
Eurazeo Digital IV S.L.P. - Compartiment I	172	Article 8
Eurazeo Digital IV S.L.P. - Compartiment II	73	Article 8
Eurazeo Digital IV S.L.P. - Compartiment III	0	Article 8
Eurazeo Entrepreneurs Club 2	100	Article 8
Eurazeo Fund Invest	1	Article 8
Eurazeo Growth Fund III - Compartiment I	832	Article 8
Eurazeo Growth Fund III - Compartiment II	267	Article 8
Eurazeo Growth Fund III - Compartiment III	52	Article 8
Eurazeo Growth Fund IV - Compartiment I	3	Article 8
Eurazeo Growth Fund IV - Compartiment II	238	Article 8
Eurazeo Growth Fund IV - Compartiment III	0	Article 8
Eurazeo Growth Secondary Fund SCSp	528	Article 8
Eurazeo Patrimoine 2021	38	Article 8
Eurazeo Patrimoine 2022	37	Article 8
Eurazeo Patrimoine 2023	26	Article 8
Eurazeo PME III-A	370	Article 8
Eurazeo PME III-B	193	Article 8
Eurazeo PME IV-A	433	Article 8
Eurazeo PME IV-B	677	Article 8
Eurazeo Principal Investments	76	Article 8
Eurazeo Private Debt Continuation Fund I	50	Article 8

Eurazeo Private Debt Topco I	16	Article 8
Eurazeo Private Debt VI	2 428	Article 8
Eurazeo Private Value Europe 3	1 790	Article 8
Eurazeo Secondary Fund V	271	Article 8
Eurazeo Smart City Fund II	272	Article 8
Eurazeo SME Industrial Assets II	51	Article 8
Eurazeo Sustainable Maritime Infrastructure Fund	207	Article 9
EZ PME CO-INVESTMENT FUND 2 - Neoxam Compartment I	9	Article 8
Idinvest Debt - Eurazeo Compartment	0	Article 8
Idinvest Dette Privée	15	Article 8
Idinvest Digital Fund III	403	Article 8
Idinvest Entrepreneurs Club	474	Article 8
Idinvest HEC Venture Fund	34	Article 8
Idinvest Innov FRR France	216	Article 8
Idinvest Patrimoine 2017	59	Article 8
Idinvest Patrimoine 2018	39	Article 8
Idinvest Patrimoine 2019	24	Article 8
Idinvest Patrimoine 2020	26	Article 8
Idinvest Private Debt V - Opportunities Europe	66	Article 8
Idinvest Private Debt V - Subordinated	75	Article 8
Idinvest Private Debt V - Unlevered	1 312	Article 8
Idinvest Senior Debt 5	254	Article 8
Idinvest SME Industrial Assets	213	Article 8
InnovAllianz 2	52	Article 8
Malakoff Humanis 2023	60	Article 8
MH Innov 2 S.L.P	50	Article 8
MH Innov SLP	86	Article 8
NOV Santé Actions Non Cotées Assureurs - Caisse des Dépôts Relance Durable France	418	Article 9
NOVI 2	438	Article 8
Objectif Innovation 2018	26	Article 8
Objectif Innovation 2019	20	Article 8
Objectif Innovation 2020	24	Article 8
Objectif Innovation 2021	28	Article 8
Objectif Innovation 2022	30	Article 8
Objectif Innovation 2023	21	Article 8
Obligations Relance France - Compartiment 4	250	Article 8
Obligations Relance France - Compartiment 4 - Fonds d'alignement	29	Article 8
Obligations Relance France - Compartiment 9	156	Article 8

Obligations Relance France - Compartiment 9 - Fonds d'alignement	17	Article 8
--	----	-----------

Nous décomptons cinq fonds gérés par EGI dont l'actif net était supérieur à 500 millions € à fin décembre 2023. La majorité (4/5) d'entre eux sont des fonds ESG Art. 8 dont la politique d'investissement correspond à l'approche du Groupe Eurazeo. Le dernier est un fonds non-ESG Art. 6.

Eurazeo Infrastructure Partners

Nom du fonds	En-cours au 31/12/2023 (M€)	Classification SFDR
Eurazeo Transition Infrastructure Fund	540	Article 9
EZ Transition Infrastructure Co-investment Fund - Electra Compartiment I	6	Article 8
EZ Transition Infrastructure Co-investment Fund - ETIX Compartiment IIA	20	Article 8
EZ Transition Infrastructure Co-investment Fund - ETIX Compartiment IIB	17	Article 8

Nous ne décomptons aucun fonds dont l'actif net était supérieur à 500 millions € à fin décembre 2023.

Kurma Partners

Nom du fonds	En-cours au 31/12/2023 (M€)	Classification SFDR
Kurma Diagnostics 2	82	Article 8
Kurma Growth Opportunities Fund	164	Article 8

Nous ne décomptons aucun fonds dont l'actif net était supérieur à 500 millions € à fin décembre 2023.

VI. ANNEXES

A. ANNEXE 1 : TABLE DE CONCORDANCE

Référence dans l'article D. 533-16-1 du code monétaire et financier	Information prévue par le décret 2021-663	Information présente dans le rapport ?	Parties et les pages du rapport traitant du sujet
1° : Démarche générale de l'entité	Présentation résumée de la démarche générale de l'entité sur la prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance, et notamment dans la politique et stratégie d'investissement	Information présentée	Section I. Stratégie durabilité d'Eurazeo II. Prise en compte des impacts et dépendances ESG dans le cycle d'investissement
	Contenu, fréquence et moyens utilisés pour informer les souscripteurs, affiliés, cotisants, allocataires ou clients sur les critères relatifs aux objectifs ESG pris en compte	Information présentée	Section I.D Intégration de l'ESG à chaque étape de la relation client
	Liste des produits financiers mentionnés en vertu de l'article 8 et 9 du Règlement Disclosure (SFDR) (respectivement, produits qui promeuvent des caractéristiques environnementales et/ou sociales et produits qui ont pour objectif l'investissement durable)	Information présentée	Section III. Liste des produits financiers mentionnées en vertu de l'article 8 et 9 du Règlement Disclosure (SFDR)
	Adhésion de l'entité, ou de certains produits financiers, à une charte, un code, une initiative ou obtention d'un label sur la prise en compte de critères ESG ainsi qu'une description sommaire de ceux-ci, en cohérence avec le d) du 2 de l'article 4 du Règlement Disclosure (SFDR)	Information présentée	Section I.E Cadres et initiatives mondialement reconnus
2° : Moyens internes déployés par l'entité	Description des ressources financières, humaines et techniques dédiées à la prise en compte des critères ESG dans la stratégie d'investissement en les rapportant aux encours totaux gérés ou détenus par l'entité. La description inclut tout ou partie des indicateurs : part, en pourcentage, des équivalents temps plein correspondants ; part, en pourcentage, et montant, en euros, des budgets consacrés aux données ESG ; montant des investissements dans la recherche; recours à des prestataires externes et fournisseurs de données	Information présentée	Section I.C.1 L'ESG à tous les niveaux de l'organisation - La gouvernance ESG
	Actions menées en vue de renforcement des capacités internes de l'entité. La description inclut tout ou partie des informations relatives aux formations, à la stratégie de communication, au développement de produits financiers et services associés à ces actions	Information présentée	Section I.C.1 L'ESG à tous les niveaux de l'organisation - La gouvernance ESG I.C.2 L'ESG à tous les niveaux de l'organisation – Programme d'engagement : Formations
3° : Démarche de prise en comptes des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance au niveau de la gouvernance de l'entité	Connaissances, compétences et expérience des instances de gouvernance, notamment des organes d'administration, de surveillance et de direction, en matière de prise de décision relatives à l'intégration des critères ESG dans la politique et la stratégie d'investissement de l'entité et des entités que cette dernière contrôle le cas échéant. L'information peut notamment porter sur le niveau de supervision et le processus associé, la restitution des résultats, et les compétences	Information présentée	Section I.C.1 L'ESG à tous les niveaux de l'organisation - La gouvernance ESG I.C.2 L'ESG à tous les niveaux de l'organisation – Programme d'engagement : Formations
	Inclusion, conformément à l'article 5 du règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019, dans les politiques de rémunération des informations sur la manière dont ces politiques sont adaptées à l'intégration des risques en matière de	Information présentée	Section I.C.1 L'ESG à tous les niveaux de l'organisation - La gouvernance ESG Section I.C.3 L'ESG à tous les niveaux de l'organisation - L'ESG dans la rémunération

	durabilité, comprenant des précisions sur les critères d'adossment de la politique de rémunération à des indicateurs de performance		
	Intégration des critères ESG dans le règlement interne du conseil d'administration ou de surveillance de l'entité	Présence d'explication(s) sur l'absence d'information	A ce stade, les critères ESG n'ont pas été intégrés dans un règlement interne du Conseil d'Administration et le seront prochainement
4° : Stratégie d'engagement auprès des émetteurs ou vis-à-vis des sociétés de gestion ainsi que sur sa mise en œuvre ATTENTION : Certaines exigences de cette section 4° ne s'appliquent pas à toutes les activités (ex : absence de politique de vote pour les SGP de fonds immobiliers), pour ces exigences nous vous remercions de : 1- Sélectionner la réponse "Information non pertinente" dans la colonne "Information présente dans le rapport ?" 2- Et justifier cette non-pertinence dans la colonne "Explication narrative"	Périmètre des entreprises concernées par la stratégie d'engagement	Information présentée	Section II.B Prise en compte des impacts et dépendances ESG dans le cycle d'investissement - Période de détention : engagement
	Présentation de la politique de vote et bilan	Information présentée	Section II.B Prise en compte des impacts et dépendances ESG dans le cycle d'investissement - Période de détention : engagement
	Bilan de la stratégie d'engagement mise en œuvre, qui peut notamment inclure la part des entreprises avec laquelle l'entité a initié un dialogue, les thématiques couvertes et les actions de suivi de cette stratégie	Information présentée	Section II.B Prise en compte des impacts et dépendances ESG dans le cycle d'investissement - Période de détention : engagement
	Bilan de la politique de vote, en particulier relatif aux dépôts et votes en assemblée générale de résolutions sur les enjeux environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance	Présence d'explication(s) sur l'absence d'information	Section II.B Prise en compte des impacts et dépendances ESG dans le cycle d'investissement - Période de détention : engagement
	Décisions prises en matière de stratégie d'investissement, notamment en matière de désengagement sectoriel	Information présentée	Section II.A Prise en compte des impacts et dépendances ESG dans le cycle d'investissement - Période de détention : Préinvestissement
	Note : Dans le cas où l'entité publie un rapport spécifique relatif à sa politique d'engagement actionnarial, ces informations peuvent y être incorporées en faisant référence au présent article	Présence d'explication(s) sur l'absence d'information	Non applicable
5° : Taxonomie européenne et combustibles fossiles	Part des encours concernant les activités en conformité avec les critères d'examen technique définis au sein des actes délégués relatifs aux articles 10 à 15 du règlement (UE) 2020/852 du Parlement européen et du Conseil du 18 juin 2020 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le règlement (UE) 2019/2088, conformément à l'acte délégué adopté en vertu de l'article 8 de ce règlement	Information présentée	Section IV. A Taxonomie européenne
	Part des encours exposés dans le secteur des combustibles fossiles, au sens de l'acte délégué en vertu de l'article 4 du Règlement Disclosure (SFDR)	Information présentée	Section IV.B Combustibles fossiles
6° : Publication de la stratégie d'alignement de l'acteur avec les objectifs des articles 2 et 4 l'Accord de Paris relatifs à l'atténuation des émissions de gaz à effet de serre et, le cas échéant, pour les produits financiers dont les investissements sous-jacents sont entièrement réalisés sur le territoire français,	Un objectif quantitatif à horizon 2030, revu tous les cinq ans jusqu'à horizon 2050. La révision de cet objectif doit s'effectuer au plus tard cinq ans avant son échéance. L'objectif comprend les émissions de gaz à effet de serre directes et indirectes en valeur absolue ou valeur d'intensité par rapport à un scénario de référence et une année de référence. Il peut être exprimé par la mesure de l'augmentation de température implicite ou par le volume d'émissions de gaz à effet de serre	Information présentée	Section I.A.2 Climat, accompagner les transitions

<p>sa stratégie nationale bas-carbone mentionnée à l'article L. 222-1 B du code de l'environnement. Cette stratégie doit contenir les éléments suivants :</p> <p>ATTENTION : Cette section est obligatoire, le choix réside dans la sélection de l'indicateur associé à l'objectif d'alignement à l'Accord de Paris ou la stratégie nationale bas carbone (température implicite ou volume d'émissions de gaz à effet de serre)</p>	<p>Lorsque l'entité utilise une méthodologie interne, des éléments sont présentés sur celle-ci pour évaluer l'alignement de la stratégie d'investissement avec l'Accord de Paris ou la stratégie nationale bas-carbone.</p> <p>Les éléments attendus concernent à minima l'ensemble des exigences listées du III.6° b) i) au III.6° b) x) du décret 29LEC.</p>	Information absente sans explication	Non applicable, utilisation de la méthodologie Science Based Targets
	<p>Une quantification des résultats à l'aide d'au moins un indicateur</p>	Information présentée	Section I.A.2 Climat, accompagner les transitions
	<p>Pour les entités gérant des fonds indiciels, l'information sur l'utilisation des indices de référence " transition climatique " et " Accord de Paris " de l'Union définis par le règlement (UE) 2019/2089 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019</p>	Présence d'explication(s) sur l'absence d'information	Non applicable
	<p>Le rôle et l'usage de l'évaluation dans la stratégie d'investissement, et notamment la complémentarité entre la méthodologie d'évaluation retenue et les autres indicateurs sur les critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance utilisés plus largement dans la stratégie d'investissement</p>	Information présentée	Section II. Prise en compte des impacts et dépendances ESG dans le cycle d'investissement
	<p>Les changements intervenus au sein de la stratégie d'investissement en lien avec la stratégie d'alignement avec l'Accord de Paris, et politique mise en place en vue d'une sortie progressive du charbon et hydrocarbures non-conventionnels en précisant le calendrier de sortie retenue et la part des encours totaux gérés ou détenus par l'entité couverte par ces politiques</p>	Information présentée	Section I.A.1 Investir dans des solutions Section II.A.1 Conformité avec la politique d'Exclusion
	<p>Les éventuelles actions de suivi des résultats et des changements intervenus</p>	Information présentée	Section I.A.2 Climat, accompagner les transitions
	<p>La fréquence de l'évaluation, les dates prévisionnelles de mise à jour et les facteurs d'évolution pertinents retenus</p>	Information présentée	Section I.A.2 Climat, accompagner les transitions
<p>7° : Stratégie d'alignement avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité. L'entité fournit une stratégie d'alignement avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité, en précisant le périmètre de la chaîne de valeur retenue, qui comprend des objectifs fixés à horizon 2030, puis tous les cinq ans, sur les éléments suivants</p>	<p>Mesure du respect des objectifs figurant dans la Convention sur la diversité biologique adoptée en 1992</p>	Information présentée	Section I.A.3 Etendre notre engagement
	<p>Analyse de contribution à la réduction des principales pressions et impacts sur la biodiversité définis par la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques</p>	Information présentée	Section I.A.3 Etendre notre engagement
	<p>La mention de l'appui sur un indicateur d'empreinte biodiversité et, le cas échéant, la manière dont cet indicateur permet de mesurer le respect des objectifs internationaux liés à la biodiversité</p>	Information présentée	Section I.A.3 Etendre notre engagement Section VI. B
<p>8° : Démarche de prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance dans la gestion des risques. En cohérence avec l'article 3 du règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil du</p>	<p>Processus d'identification, d'évaluation, de priorisation et de gestion des risques liés à la prise en compte des critères ESG, la manière dont les risques sont intégrés au cadre conventionnel de gestion des risques de l'entité, et la manière dont ce processus répond aux recommandations des autorités européennes de surveillance du système européen de surveillance financière</p>	Information présentée	Section II. Prise en compte des impacts et dépendances ESG dans le cycle d'investissement Section III. Démarche de prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance dans la gestion des risques

<p>27 novembre 2019, la publication d'informations sur la prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance dans la gestion des risques comprend notamment les risques physiques, de transition et de responsabilité liés au changement climatique et à la biodiversité et, en particulier</p> <p>La publication des différentes informations doit respecter les exigences du 8bis de l'article D-533-16-1 du CMF</p>	<p>Description des principaux risques ESG pris en compte et analysés. Cette description comprend pour chacun des risques :</p> <ul style="list-style-type: none"> - une caractérisation (notamment caractère actuel ou émergent, endogène ou exogène à l'entité, occurrence, intensité et horizon de temps) - une segmentation (selon la typologie : risque physique, risque de transition et risque de contentieux ou de responsabilité liés aux facteurs environnementaux) - une analyse descriptive associée à chaque principal risque - une indication des secteurs économiques et zones géographiques concernés par ces risques, de leur caractère récurrent ou ponctuel et leur éventuelle pondération - et une explicitation des critères utilisés pour sélectionner les principaux risques 	Information présentée	Section II. Prise en compte des impacts et dépendances ESG dans le cycle d'investissement
	<p>Une indication de la fréquence de la revue du cadre de gestion des risques</p>	Information présentée	Section II. Prise en compte des impacts et dépendances ESG dans le cycle d'investissement
	<p>Un plan d'action visant à réduire l'exposition de l'entité aux principaux risques en matière environnementale, sociale et de qualité de gouvernance pris en compte</p>	Information présentée	Section II. Prise en compte des impacts et dépendances ESG dans le cycle d'investissement
	<p>Une estimation quantitative de l'impact financier des principaux risques ESG identifiés et de la proportion des actifs exposés, et l'horizon de temps associé à ces impacts au niveau de l'entité et des actifs concernés, comprenant l'impact sur la valorisation du portefeuille. Dans le cas où une déclaration d'ordre qualitatif est publiée, l'entité décrit les difficultés rencontrées et les mesures envisagées pour apprécier quantitativement l'impact financier de ces risques</p>	Information présentée	Section III. Démarche de prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance dans la gestion des risques.
	<p>Une indication de l'évolution des choix méthodologiques et des résultats</p>	Information présentée	Section II. Prise en compte des impacts et dépendances ESG dans le cycle d'investissement

B. ANNEXE 2 : INDICATEURS QUANTITATIFS

Les indicateurs relatifs au pourcentage d'ETP et budget dédié sont calculés au niveau du groupe Eurazeo, ainsi que certains indicateurs d'impact environnemental.

Catégorie d'indicateur	Détail et numéro d'indicateur / d'alinéa	Métrique	Format	EGI	EIP	Kurma
1. Informations relatives à la démarche générale de l'entité	1.c. Part globale, en pourcentage, des encours sous gestion prenant en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance dans le montant total des encours gérés par l'entité	En % des encours	%	71 %	100 %	51 %
3. Informations relatives aux moyens internes déployés par l'entité	2.a. Description des ressources financières, humaines et techniques dédiées à la prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance dans la stratégie d'investissement en les rapportant aux encours totaux gérés ou détenus par l'entité. La description inclut tout ou partie des indicateurs suivants : part, en pourcentage, des équivalents temps plein correspondants ; part, en pourcentage, et montant, en euros, des budgets consacrés aux données environnementales, sociales et de qualité de gouvernance ; montant des investissements dans la recherche; recours à des prestataires externes et fournisseurs de données	Part en % des ETP concernés sur le total ETP	%	2%		
		Part en % des budgets dédiés sur le total budget de l'institution financière	%	1,2 %		
		Montants en € des budgets dédiés	Montant monétaire (€)	2 500 000		
		Montant des investissements dans la recherche	Montant monétaire (€)	Non applicable	Non applicable	Non applicable
4. Informations sur la stratégie d'engagement auprès des émetteurs ou vis-à-vis des sociétés de gestion ainsi que sur sa mise en œuvre	4.c. Bilan de la stratégie d'engagement mise en œuvre, qui peut notamment inclure la part des entreprises avec laquelle l'entité a initié un dialogue, les thématiques couvertes et les actions de suivi de cette stratégie	Nombre de prestataires externes et de fournisseurs de données sollicités	Nombre	~20		
		Part en % des entreprises concernées par un dialogue sur l'ensemble des entreprises concernées par la thématique couverte	%	100 %	100 %	100 %
5. informations relatives à la taxonomie européenne et aux combustibles fossiles	5.b. Part des encours dans des entreprises actives dans le secteur des combustibles fossiles, au sens de l'acte délégué en vertu de l'article 4 de ce règlement. Part des encours dans des entreprises actives dans le secteur du charbon (sous-partie de l'indicateur 5b ci-dessus) Part des encours dans des entreprises actives dans le secteur du pétrole et gaz conventionnel (sous-partie de l'indicateur 5b ci-dessus) Part des encours dans des entreprises actives dans le secteur du pétrole et gaz non-conventionnel (sous-partie de l'indicateur 5b ci-dessus)	Préciser le dénominateur de l'indicateur ci-dessus	Texte	Le reporting ESG couvre l'ensemble des sociétés financées		
		Part des encours en %	%	0 %	0 %	0 %
		Part des encours en %	%	0 %	0 %	0 %
		Part des encours en %	%	0 %	0 %	0 %
6. Informations sur la stratégie d'alignement avec les objectifs internationaux de limitation du réchauffement climatique prévus par l'Accord de Paris	6.a. Un objectif quantitatif à horizon 2030, revu tous les cinq ans jusqu'à horizon 2050. La révision de cet objectif doit s'effectuer au plus tard cinq ans avant son échéance. L'objectif comprend les émissions de gaz à effet de serre directes et indirectes en valeur absolue ou valeur d'intensité par rapport à un scénario de référence et une année de référence. Il peut être exprimé par la mesure de l'augmentation de température implicite ou par le volume d'émissions de gaz à effet de serre ;	L'un des deux aspects (t°C ou émissions de GES) doit être reporté dans les rapports 29LEC des acteurs, comme exigé par le décret. Les acteurs ont évidemment la possibilité d'en publier d'autres au sein de leurs rapports 29LEC				
		Objectif quantitatif à l'horizon 2030 exprimé en volume d'émissions de GES (si applicable)	Valeur numérique	55%		
		Unité de mesure de l'objectif quantitatif à l'horizon 2030	Texte	Eurazeo s'est engagé à réduire ses émissions de GES Scopes 1 et 2 au niveau Groupe en valeur absolue d'ici 2030 (année de référence : 2017). Objectifs au niveau du portefeuille : 100% des sociétés éligibles ont des objectifs validés		

				par SBTi d'ici 2030, avec un objectif intermédiaire de 25% du capital investi d'ici 2025		
	Montant des encours couverts par l'objectif quantitatif d'alignement exprimé en volume d'émissions de GES	Montant monétaire (€)	Non applicable - Objectif au niveau Groupe sur les scopes 1 et 2			
	Part des encours couverts par l'objectif quantitatif d'alignement exprimé en volume d'émissions de GES sur le total d'encours	%	Non applicable - Objectif au niveau Groupe sur les scopes 1 et 2			
	Objectif quantitatif à l'horizon 2030 exprimé en termes de hausse de température implicite (si applicable)	Valeur numérique	Non applicable - Objectif au niveau Groupe sur les scopes 1 et 2			
	Montant des encours couverts par l'objectif quantitatif d'alignement exprimé en termes de hausse de température implicite	Montant monétaire (€)	Non applicable - Objectif au niveau Groupe sur les scopes 1 et 2			
	Part des encours couverts par l'objectif quantitatif d'alignement exprimé en termes de hausse de température implicite sur le total d'encours	%	Non applicable - Objectif au niveau Groupe sur les scopes 1 et 2			
	Type d'actif couvert par cet objectif	Texte	Non applicable - Objectif au niveau Groupe sur les scopes 1 et 2			
6.b Lorsque l'entité utilise une méthodologie interne, des éléments sur celle-ci pour évaluer l'alignement de la stratégie d'investissement avec l'Accord de Paris ou la stratégie nationale bas-carbone :	Utilisation d'une méthodologie interne ?	Oui/non	Non	Non	Non	
6. b. ii. Le niveau de couverture au niveau du portefeuille ; (le niveau de couverture entre classes d'actifs est à préciser au sein du rapport)	Niveau de couverture au niveau du portefeuille en %	%	Non applicable - Objectif au niveau Groupe sur les scopes 1 et 2 Objectifs complémentaires au niveau du portefeuille : <u>Portefeuille Real Estate</u> : 60 % de réduction des émissions de GE par mètre carré d'ici 2030 (année de référence : 2021) <u>Portefeuille Private Equity éligible</u> : 100 % du capital investi avec des objectifs validés par SBTi d'ici 2030 avec un objectif intermédiaire de 25 % d'ici 2025.			
6. b. iii. L'horizon de temps retenu pour l'évaluation ;	Horizon temporel de l'évaluation	Date	2030			
6. c. Une quantification des résultats à l'aide d'au moins un indicateur (si plusieurs indicateurs utilisés, ajouter autant de colonnes que d'indicateurs utilisés)	Métrique libre (en cohérence avec l'objectif mentionné au 6.a., si applicable)	Valeur numérique	4 %	0 %	0%	
	Description de la métrique libre	Texte	Les objectifs de décarbonation / trajectoire ont été validés par l'Initiative Science Based Targets (SBTi)			
	Unité de mesure de la métrique libre	Texte	% de sociétés éligibles ayant une trajectoire SBTi validée			
6.f. Les changements intervenus au sein de la stratégie d'investissement en lien avec la stratégie d'alignement avec l'Accord de Paris, et notamment les politiques mises en place en vue d'une sortie progressive du charbon et des hydrocarbures non-conventionnels en	Charbon : % des encours totaux gérés ou détenus par l'entité	%	0 %			
	Avez-vous mis en place un calendrier de sortie progressive du charbon ?	Oui/non	Oui			

	précisant le calendrier de sortie retenu ainsi que la part des encours totaux gérés ou détenus par l'entité couverte par ces politiques	Indiquez la date de sortie définitive du charbon retenue par votre politique pour les pays de l'OCDE	Date	2030		
		Indiquez la date de sortie définitive du charbon retenue par votre politique pour les pays hors OCDE	Date	2030		
		Hydrocarbures non conventionnels : % des encours totaux gérés ou détenus par l'entité	%	0 %		
		Avez-vous mis en place un calendrier de sortie progressive des hydrocarbures non-conventionnels ?	Oui/non	Oui		
		Indiquez la date de sortie définitive des hydrocarbures non-conventionnels retenue par votre politique pour les pays de l'OCDE	Date	2030		
		Indiquez la date de sortie définitive des hydrocarbures non-conventionnels retenue par votre politique pour les hors OCDE	Date	2030		
7. Informations sur la stratégie d'alignement avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité	7. c. La mention de l'appui sur un indicateur d'empreinte biodiversité, et, le cas échéant, la manière dont cet indicateur permet de mesurer le respect des objectifs internationaux liés à la biodiversité.	Métrique libre	Valeur numérique	0.6 %		
		Description succincte de la métrique	Texte	Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité		
		Unité de mesure de la métrique libre	Texte	Part des investissements dont les activités affectent négativement les zones sensibles du point de vue de la diversité biologique		
		Montant des encours couverts par l'indicateur d'empreinte biodiversité	Montant monétaire (€)	-	-	-
		Part des encours couverts par l'indicateur d'empreinte biodiversité sur le total des encours	%	93 %		



EURAZEO